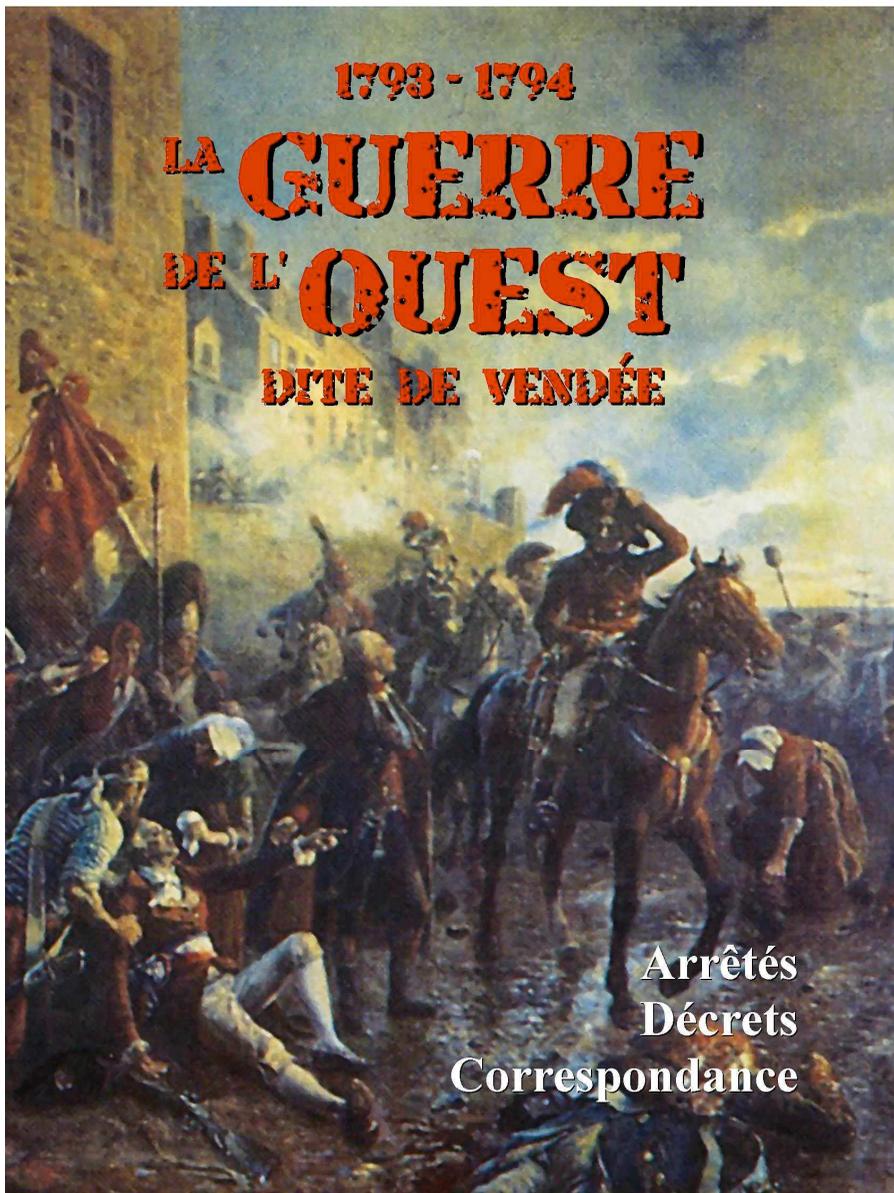


PHILIPPE LANDEUX

1793 - 1794

LA **GUERRE**
DE L' **QUEST**
DITE DE VENDEE

Arrêtés
Décrets
Correspondance



GÉNÉRAL EN CHEF TURREAU

PLAN ET CORRESPONDANCE

Les documents qui suivent sont les notes 650, 651 et 652 de l'ouvrage de Philippe Landeux « La Guerre de l'Ouest, dite de Vendée – 1793-1794 » (2014), eux-mêmes tirés de de la série d'Alphonse Aulard *Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance des représentants en mission* (20 volumes) et surtout, concernant la correspondance du général en chef Turreau, de *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République* de Jean-Julien Savary (4 tomes), qui est en quelque sorte l'équivalent, pour les généraux durant la guerre dite de « Vendée », du travail d'Aulard pour le Comité de salut public. Tous ces ouvrages sont disponibles gratuitement, en PDF, sur Internet.

On trouvera également, à la fin du présent document, la note 443 relative à la lettre du Comité de salut public au général Turreau du 6 février 1794, qui n'est donnée qu'en extrait dans la note 652. Précisons d'ailleurs que le Comité n'écrivit à Turreau que deux lettres : le 13 janvier, avant que Turreau ne mette son plan à exécution, qui devait durer 8 jours à partir du 21 janvier 1793, et le 6 février, après que lesdites opérations eussent dues être achevées.

PLAN DE PACIFICATION DU GÉNÉRAL KLÉBER

Méprisé par Turreau

(Janvier 1794)

Le général Kléber, attaché à la division de l'armée du Nord, resté à Nantes, sans ordre de Turreau, commandant en chef, et sentant que celui-ci s'apprêtait à fondre sur la Haute-Vendée et à rallumer la guerre, rédigea avec l'adjudant-général Savary, un plan destiné à être soumis aux représentants en mission et au général en chef.

PLAN DE KLÉBER (Vu le 7 janvier)

Aperçu de nos forces dans la Vendée.

	Hommes
De l'Armée de l'Ouest aux ordres de Haxo et Dutruy	6.000
De l'Armée du Nord aux ordres de Bonnaire	8.000
A Montaigu	1.200
Mortagne et les Herbiers	3.000
Saint - Florent	2.000
Cholet	3.000
Beaupreau	1.800
Chantoceau	800
Chemillé	800
Jallais	1.500
-----	-----
Total	28.100

On ne comprend point dans cet état les troupes de l'armée des côtes de Cherbourg, ni les forces destinées à la garde des villes environnantes, non plus que la division des Pyrénées qui se dirige sur la Vendée et que l'on porte à dix mille hommes [arrêté du 30 nov., note 340.].

Rassemblements des rebelles

Il n'en existe plus que deux sur la rive gauche de la Sèvre.	
	Hommes
Le premier, commandé par Charette, peut être de	3.000
Le second, commandé par la Cathelinère, de	2.000
Il n'existe plus sur la rive droite de la Sèvre de rassemblement connu : seulement quelques bandes de gens, la plupart étrangers au pays, parcourent les campagnes pour piller. Supposons-les de :	1.200
-----	-----
Total	6.200

Il paraît que les rebelles n'ont plus de canons et très-peu de munitions. On ne doit plus les considérer comme formant un corps d'armée contre lequel il soit besoin d'employer de grandes opérations militaires qui, par les lenteurs que nécessitent les dispositions ordinaires, ne serviraient qu'à prolonger la guerre.

On doit considérer les rebelles, dans ce moment, comme des hommes qui n'ont d'autre intention que d'échapper, aussi longtemps qu'ils le pourront, à la poursuite de nos troupes, et qui pillent pour vivre.

Moyens à employer pour terminer la guerre.

La première réflexion qui se présente est d'éviter, avec le plus grand soin, que nos munitions ne tombent entre les mains des rebelles. L'expérience ne nous a que trop appris qu'en confiant à de petits postes de l'artillerie et des munitions l'ennemi s'est approvisionné à nos dépens.

Une seconde réflexion, c'est que l'ennemi ne tiendra dans aucun poste et qu'il cherchera seulement à enlever nos convois. Connaissant parfaitement tous les sentiers, toutes les issues du terrain qu'il occupe, il se débatera à l'approche de nos troupes pour se réunir à quelque distance de là : c'est ainsi qu'en paraissant et disparaissant tour à tour, il échappera au moment où l'on croira le tenir et pourra encore longtemps inquiéter le territoire de la Vendée. En général, moins il pourra entreprendre, plus il sera difficile de l'atteindre.

Ces réflexions, si elles paraissent justes, indiquent assez la nécessité de circonscrire l'ennemi dans un espace donné, de l'envelopper, de le resserrer de manière à ce qu'il ne puisse échapper ou se rassembler lorsqu'il sera séparé.

Un objet essentiel est encore de chercher à couper les vivres à l'ennemi, en l'inquiétant et le harcelant sans cesse ; mais il faut surtout gagner la confiance des habitants des campagnes par une exacte discipline des troupes.

Cela posé voici comment on conçoit l'exécution :

1°. Commencer par occuper les postes de Montaigu, Saint-Fulgent, Sainte-Florence, la Roche-sur-Yon et la Mothe-Achard ce qui formerait une enceinte assez étendue autour de Charrette et de la Cathelinière. Ces postes auraient de petits détachements de cavalerie pour éclairer le pays et parcourir les différentes communes.

2°. Donner au corps d'armée de Haxo et Dutruy deux corps de cavalerie, l'un destiné à marcher sur la Cathelinière et l'autre sur Charette On attacherait à chacun de ces corps quatre à cinq cents tirailleurs qui, se tenant continuellement sur les derrières ou sur les flancs de l'ennemi, lui couperaient les vivres, l'inquiéteraient sans cesse et pourraient avertir de tous ses mouvements.

Ces dispositions prises, on se mettrait en mouvement avec des baïonnettes et des cartouches. Les différents postes, en marchant vers les lieux de rassemblement de l'ennemi, se trouveraient très rapprochés de manière à se porter des secours au besoin, tandis que les troupes de Haxo et Dutruy attaquaient vigoureusement les rebelles.

Sept à huit mille hommes suffiraient pour une semblable expédition, mais comme il est essentiel d'épargner le sang et la fatigue des troupes, on pourrait employer des moyens plus étendus pour terminer cette guerre cruelle ; il existe assez de force pour cela.

Ce que l'on vient de dire des moyens à employer sur la rive gauche de la Sèvre peut s'appliquer aux petits rassemblements qui pourraient se former sur la rive droite ; mais pour assigner des postes aux troupes dans cette partie, il est nécessaire de connaître auparavant les principaux points de ces rassemblements. C'est à Cholet qu'il faut déterminer ces mesures.

En parcourant les différentes communes de la Vendée, il serait bon d'enlever les armes qui peuvent y rester. (t. III-22)

Ce plan mettait en œuvre la tactique prônée depuis toujours par le Comité de salut public : agir en masse contre les brigands, c'est-à-dire les insurgés au vrai sens du terme, les rebelles en armes, les serrer, les cerner, les écraser une bonne fois pour toute, et terminer enfin cette guerre (voir les notes 297, 307, 329, 481 ; voir aussi le rapport de Carnot du 30 janvier sur le système général des opérations militaires, note 652, la lettre du Comité au général Dembarrere du 13 février, même note, et l'instruction pour Vimeux du 13 mai, note 550). Mais lorsque le général Turreau en eut connaissance, le 7 janvier, il déclara à Savary : « *Ce n'est pas là mon plan...* ». Kléber, pensant utile d'apporter des précisions pour emporter la décision, ajouta les réflexions suivantes :

RÉFLEXIONS COMPLÉMENTAIRES (vues le 8 janvier)

Le besoin de terminer promptement la guerre de la Vendée, la saison rigoureuse où nous nous trouvons, les fatigues qu'ont éprouvées nos troupes, la nécessité de leur procurer du repos, les maladies qui les menacent si la guerre se prolonge, la supériorité de nos forces sur celles de l'ennemi, la surveillance que l'on doit avoir sur les projets du gouvernement anglais et des

émigrés qui semblent menacer nos côtes [note 353], tout nous impose la loi de marcher à l'ennemi par la direction la plus courte et de veiller en même temps à la sûreté de nos côtes.

Je suppose maintenant qu'il existe deux partis dans la Vendée : l'un sur les bords de la mer, du côté de Machecoul, Beauvoir, les Sables, etc., et l'autre sur la rive droite de la Sèvre du côté de Châtillon.

Il n'est pas douteux que c'est d'abord du côté de la mer, qu'il faut porter ses principales forces ; car, si les Anglais tentaient une descente sur cette partie, les rebelles en deviendraient plus entreprenants, plus audacieux. Il faudrait accourir de loin avec de nouvelles forces, et peut-être la guerre ne serait-elle pas terminée de longtemps.

Il est encore une autre considération importante, c'est que, s'il existe en effet un rassemblement de quelques centaines d'hommes du côté de Châtillon, il faut empêcher qu'il ne se réunisse à l'armée de Charette, dans l'intention, peut-être, de favoriser une descente sur nos côtes.

Il s'agirait donc de déterminer la direction d'une forte colonne qui pût réunir tous les avantages à la fois, savoir :

1°. Concourir à la destruction de Charette.

2°. Porter des secours sur les côtes en cas d'attaque.

3°. Empêcher les rassemblements de la rive droite de la Sèvre de se réunir à Charette, et de se porter promptement à Mortagne, Cholet, Châtillon, s'il est nécessaire.

Cette direction est celle de Montaigu et Saint-Fulgent, ainsi qu'on l'a déjà dit. Cette position intermédiaire, entre les rassemblements des vendéens, semble offrir les plus grands avantages dans la circonstance. Deux journées de marche suffisent pour se porter sur les côtes de la mer, ou sur la rive droite de la Sèvre, à Cholet et Châtillon. Une colonne, placée dans cette position importante, peut être considérée comme une réserve destinée à poursuivre l'ennemi attaqué par les forces d'Haxo, ou par celles de Cholet, et à lui couper la retraite.

Il semble que l'on a de grands moyens pour exécuter ce plan.

1°. La division du Nord pourrait se porter à Montaigu

2°. Le poste de Chantonay supposé de quatre à cinq mille hommes s'avancerait à Saint Florent à l'embranchement des deux grandes routes des Herbiers aux Sables et de Chantonay à Nantes : poste appelé le camp de l'Oie

3°. Si la division des Pyrénées est à Niort, elle serait dirigée sur Saint Fulgent.

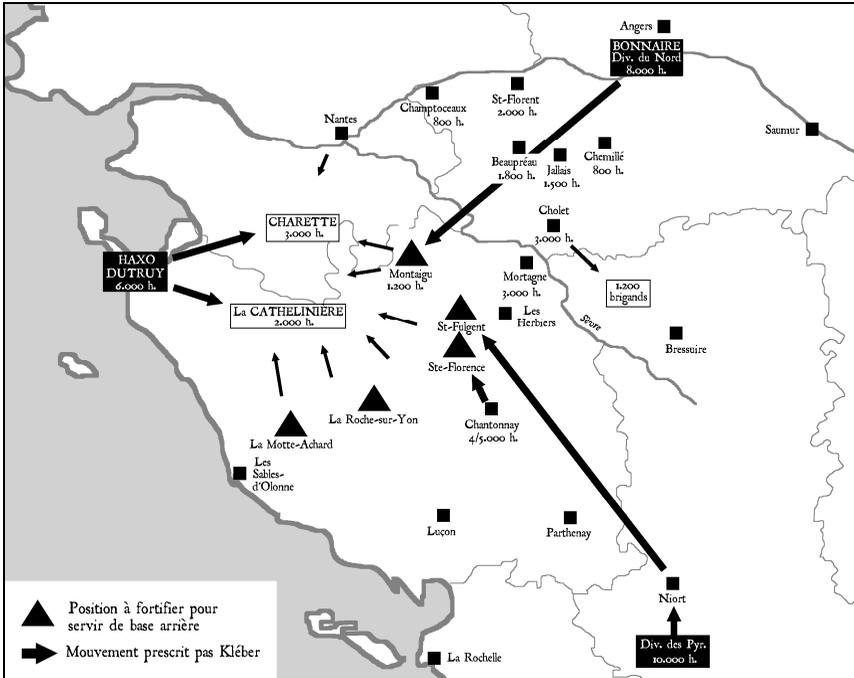
Mais dans tous les cas possibles, il serait à propos de placer la division du Nord à Montaigu et de le faire promptement.

Dans l'état actuel des choses, il faut aller attaquer l'ennemi directement où il est et placer des forces actives dans les points intermédiaires de manière à l'empêcher de parcourir toute la Vendée en fuyant devant les troupes qui l'attaqueront.

Il ne faut pas croire que l'on puisse réussir à terminer cette guerre en dirigeant les mouvements aux deux extrémités de la Vendée. Il est impossible d'embrasser avec nos forces la vaste enceinte de ce territoire : il n'en résulterait qu'une perte de temps considérable et des marches inutiles. Il en résulterait peut-être encore que l'on forcerait tous les paysans de l'intérieur qui ne demandent plus que la paix à se réunir en masse et l'on verrait une nouvelle armée se former dans la Vendée. Attaquons promptement les rassemblements connus ; détruisons-les, protégeons le pays et tout rentrera dans l'ordre. (t. III-25)

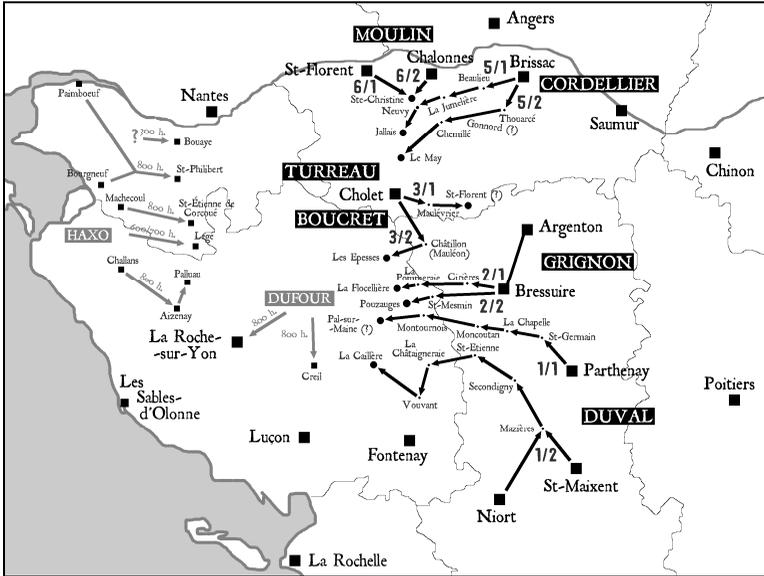
Ces réflexions prémonitoires, présentées à Turreau le lendemain, 8 janvier, ne le firent pas davantage renoncer à son plan de tout détruire et de lancer les troupes, divisées, dans ce qu'il appelait « une promenade militaire ».¹

PLAN PROPOSÉ PAR KLÉBER
et rejeté par Turreau les 7 et 8 janvier 1794

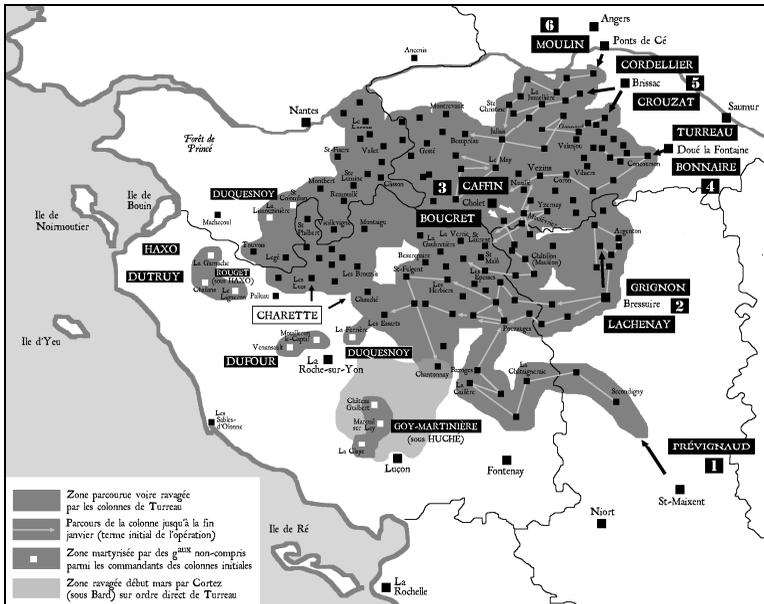


¹ Kléber s'en ouvrit aux représentants Gillet et Carrier. Savary écrit : « Les représentants parurent persuadés de la vérité du raisonnement de Kleber, mais il leur était défendu, par les dernières instructions du comité de salut public, de se mêler en aucune manière des mouvements de l'armée ; ils se bornèrent à en faire l'observation ». En réalité, ces instructions n'étaient pas récentes. Le rôle des représentants en mission et les bornes de leur pouvoir avaient été fixés par la circulaire du 7 mai 1793, et ce point particulier sur la séparation des pouvoirs politique et militaire avait été rappelé aux représentants par le Comité de salut public dans une lettre du 19 du même mois (note 82) et, à nouveau, le 28 juin, à propos de Biron (note 172). (Voir aussi la note 88 sur la commission centrale de Chinon.) Mais le Comité de salut public aurait fait ce rappel dernièrement (comme il le fit le 9 nov. à Le Carpentier (VIII-307)), que cela n'aurait pas été moins légitime, quoique parfois dangereux et difficile à respecter (voir la lettre de Le Carpentier, de Granville, du 17 nov. (VIII-500) et celle de Garnier (de Saintes) et Le Tourneur, d'Alençon, du 15 déc. (IX-423)). Il ne pouvait deviner que Turreau était aussi incapable, orgueilleux et menteur que barbare. Et comment aurait-il pu imaginer qu'il adopterait une tactique absurde, criminelle et contraire à la sienne ?

PLAN DE TURREAU
du 21 au 27 janvier, pour commencer...



ZONE RAVAGÉE PAR LES COLONNES DE TURREAU
de fin janvier à mars 1793



**CORRESPONDANCE DU GÉNÉRAL EN CHEF TURREAU¹
avec le Ministre de la Guerre (Bouchotte) et le Comité de salut public**

D'après les ouvrages de Jean-Julien Savary *Guerre des Vendéens et des Chouans*.

« L'ennemi n'ayant point de plan, il est impossible que j'en forme moi-même ; tout dans cette guerre doit être de circonstance ; c'est aux officiers-généraux à employer leurs forces contre les brigands d'après les renseignements qu'ils peuvent se procurer, d'après les événements dont ils sont instruits, toujours néanmoins sans s'écarter de l'ordre général. »

Lettre de Turreau au général Moulin,
Nantes, le 8 février 1794. (t. III-162)

20 novembre 1793 — Le Ministre de la Guerre au général en chef Turreau.

« J'ai envoyé copie de ta grande lettre du 8 de ce mois [décembre] au comité de salut public, afin qu'il prenne en considération les objets importants qu'elle contient. Je t'ai annoncé par ma dernière lettre que le général Doppet, nommé à ta place, ne devait pas tarder de se rendre à Perpignan et que tu recevrais des lettres de service pour l'armée de l'Ouest. Il n'y a rien de changé à ces dispositions. » (t. II-486)

12 décembre 1793 — Le Ministre de la Guerre au général en chef Turreau.

« J'ai reçu, général, ta lettre datée d'Alençon le 10 de ce mois [décembre] par laquelle, tu m'annonces que le défaut de chevaux de poste pour te rendre directement de Chalon-sur-Saône à Angers t'a forcé de détourner par Paris. Puisque la chose est ainsi, pourquoi alors avoir négligé de venir me voir ? Nous aurions raisonné quelques instants sur l'état des choses, et tu aurais recueilli sur la position des armées des renseignements plus positifs que ceux que tu as pu te procurer. — Le procureur-général syndic du département de la Sarthe m'écrit que la commune du Mans n'est pas sans inquiétude relativement aux brigands. C'est à toi de juger à quoi peuvent se réduire ces craintes, et dans le cas où les rebelles paraîtraient vouloir se porter sur cette place aviser aux dispositions que tu jugeras les plus avantageuses à la chose publique dans cette circonstance. » (*Ibid*)

¹ Louis Marie Turreau (37 ans), qui, depuis l'armée de la Moselle, était arrivé sans enthousiasme à l'armée des Côtes de la Rochelle, en tant qu'adjutant général, le 14 juin 1793, avait été promu général de brigade le 30 juillet, puis avait obtenu, le 28 septembre, d'être affecté à l'armée des Pyrénées-Orientales en tant que général de division, commandant en chef. Il se rendit à son poste, à Perpignan. Mais, les représentants sur place, Fabre, Gaston et Bonnet, ne le virent pas arriver d'un bon œil. Le 1^{er} octobre, ils demandèrent au Comité qu'il soit conservé à l'armée des Côtes de la Rochelle (VII-180) ; le 9, apprenant son arrivée, ils annoncèrent qu'ils n'en voulaient pas ; il ne connaissait pas le pays et pouvait perdre la République (VII-337) ; le 14 octobre, ils déclarèrent encore que sa présence allait infailliblement paralyser « le succès des mesures déjà prises » et qu'il devait promptement recevoir « les ordres de la Convention de se retirer de cette armée, dont il ne connaît en aucune manière l'organisation » (VII-419) ; le 24, ils le dénoncèrent pour s'être opposé au plan médité de longue date et avoir proposé de prendre les cantonnements d'hiver (VII-617) ; le 24 novembre, enfin, Gaston le dénonça comme un intrigant, se vantant d'avoir la confiance du Comité, des patriotes de Paris et du Ministre de la Guerre (VIII-685). Devant une telle hostilité, il demanda sa mutation. Bouchotte y consentit le 4 novembre et le nomma même commandant en chef de l'armée de l'Ouest le 22, ce que le Comité de salut public ratifia le 27 (note 331). Il remplaçait L'Échelle. Marceau commandait par intérim et lui remit son commandement le 29 décembre, à Nantes. Il fut suspendu le 13 mai 1794 (note 550) et chargé du commandement de la garnison de Belle-Isle-en-Mer le 20 mai (note 478).

19 décembre 1793 — Le Ministre de la Guerre au général Turreau.

« Voici la septième dépêche que je t'écris, général, et tu n'auras pas manqué de te faire remettre les autres qui sont entre les mains de ton suppléant [Marceau. *Ndlia*] ; accuse-m'en la réception. — Par la première du 28 novembre, je t'envoyais l'arrêté du comité [du 27, note 331] qui te donnait le commandement de l'armée de l'Ouest. — Par la deuxième du 1^{er} décembre, je t'annonçais que dix mille hommes des Pyrénées-Occidentales, commandés par le général Dumas avaient ordre de venir renforcer les troupes de la rive gauche de la Loire [arrêté du CSP du 30 nov., note 340]. — Par la troisième du 4, je t'envoyais un arrêté sur les nouvelles précautions à prendre pour empêcher les rebelles de repasser la Loire [arrêté du CSP du 3 déc., note 344]. Les troupes que je t'y annonçais venant du Nord sont arrivées aujourd'hui à Alençon. Elles ont reçu ordre de marcher en masse sur les rebelles, ainsi elles attaqueront de front, tandis que l'armée de l'Ouest les chargera derrière et en flanc. Il faut maintenant vous attacher tous à eux de manière à ne les pas perdre de vue et que cette guerre de la Vendée soit enfin terminée. — Par les quatrième et cinquième des 5 et 6, je te marquais que Kléber et Haxo devaient continuer leurs opérations, ce dernier étant en bonne position contre Charette. — Enfin par la sixième, du 12, je te marquais que, par la direction donnée à la colonne du Nord, les rebelles allaient se trouver entre deux feux. — Ta lettre, numéro premier, datée d'Angers le 15, m'a fort surpris de voir que tu n'étais pas encore parvenu à joindre l'armée pour en prendre le commandement. Je ne serai satisfait que lorsque tu y seras et que tu nous auras donné des nouvelles dont nous sommes ici absolument privés, au point que je n'ai rien reçu de l'armée de l'Ouest depuis la lettre de Marceau du 13 qui me rend compte de l'important succès du Mans [le 12 décembre, note 361] et qui ne me dit pas un mot ni de ce qui reste de troupes aux brigands ni de la direction qu'ils ont prise, deux choses bien essentielles par lesquelles on ne doit pas omettre de terminer des rapports militaires au conseil exécutif (1). — J'ai fait établir à Alençon une station permanente de courriers de la guerre avec un agent pour entretenir des correspondances [voir les arrêtés du CSP des 13 oct. et 11 nov., note 269 et 306]. Arrange-toi pour en profiter ; écris aussi tous les ordinaires de poste ; mais surtout assure bien la correspondance en deçà et au delà de la Loire, et avec les généraux des côtes de Brest et de Cherbourg, en ce qui pourra intéresser leurs arrondissements. Établis des patrouilles et des postes sur les principales routes de correspondance ; que l'on sache toujours où se trouver ; enfin lie si bien toutes les parties de ces forces agissantes que leur masse, leur concert et leur énergie nous procurent les succès que nous devons en attendre. »² (t. II-487)

26 décembre 1793 – Rennes — Deux lettres du général en chef Turreau au Ministre de la Guerre.

Première lettre. — « Citoyen ministre, la division aux ordres du général Marceau vient de porter le dernier coup à l'armée des brigands, sous les murs de Savenay. La victoire a été complète, et maintenant je peux te répondre qu'il n'existe plus de corps d'armée en deçà de la Loire. — Les généraux Haxo et Dutruy obtiennent chaque jour de nouveaux avantages sur l'armée de Charette. Je vais les assurer en me portant au sein de la Vendée avec la division détachée de l'armée du Nord, pour détruire en détail quelques rassemblements partiels qui s'y

(1) Marceau avait écrit de Craon au ministre, et était entré dans tous les détails que l'on pouvait désirer ; mais, comme le disait Rossignol, Marceau était de la clique de Mayence, et il n'inspirait pas de confiance aux sans-culottes. (Note de Savary.)

² Le courrier apporta cette dépêche à Savenay. Le général n'y était pas. Turreau, son cousin, le représentant, écrivit en marge : « La dépêche du ministre est tombée entre nos mains, c'est moi qui l'ai décachetée. Je te renvoie du champ de bataille, à une lieue et demie de Savenay, tes dépêches. Je souhaite que tu ne sois pas parti d'Angers. Le courrier ira partout où tu seras. Arrive, arrive donc auprès de nous. L. Turreau ». (t. II-489) Mais, au lieu d'aller d'urgence à Savenay, où l'appelaient aussi le général Marceau, Turreau partit pour Rennes le 23 décembre, le jour même de la bataille, et y arriva le 25, avec le général Bonnaire, parti d'Alençon. Ce jour, le général Robert, son ami et confident, resté à Angers, lui écrivit : « Hâte-toi, mon cher général, d'arranger les affaires de ton côté, et reviens promptement pour commencer ta promenade dans la Vendée, elle est bien nécessaire. Reviens promptement ». (t. II-495)

forment, et dont la réunion pourrait, non pas compromettre le succès de nos armes, mais retarder la fin de cette exécration de guerre. On t'a dit souvent, citoyen ministre, la guerre de la Vendée est finie ; on t'a trompé, ainsi que le comité de salut public. Je ne dirai qu'elle est terminée que lorsque j'aurai exterminé le dernier brigand ; mais je peux assurer à présent que cette guerre ne peut plus donner d'inquiétude. »

Deuxième lettre. — « Je vais te rendre compte de ma conduite ; et tu ne seras pas surpris que je ne me sois pas rendu à la division commandée par le général Marceau, que je n'y sois pas même encore. — Instruit de la victoire décisive que nous avons remportée au Mans, je ne fus pas plus tôt arrivé à Angers, que je portai toute mon attention sur les deux rives de la Loire. Je présentai que les brigands chercheraient à la passer ; j'ordonnai sur-le-champ que tous les bateaux fussent coulés à fond ou brûlés sur les deux rives. Cet ordre avait été donné aux municipalités et était resté sans exécution. Je le réitérai et le fis exécuter militairement. Il était grand temps car l'ennemi arriva à Ancenis le lendemain [le 14-15 décembre. *Ndlr*]. Je n'avais placé aucune force armée sur la rive droite de la Loire, c'eût été la sacrifier inutilement, mais je fis filet sur la rive gauche quatre à cinq mille hommes qui s'y portèrent à marche forcée, car on avait eu l'imprudence de ne laisser que douze cents hommes pour garder Saint-Florent et tous les postes environnants, sans faire attention que, pour favoriser le passage des brigands qui se trouvaient en deçà de la Loire, ceux de l'intérieur pouvaient attaquer et forcer mes postes répartis sur la rive gauche s'il n'y avait pas de forces suffisantes. Heureusement, nos dispositions ont été faites à temps et je peux assurer qu'il n'a pas passé cinq cents brigands saints et saufs, et il n'en aurait pas passé, si la division de Marceau eût mis dans sa poursuite toute la célérité qu'elle pouvait mettre ; mais les brigands ont été tranquillement à Ancenis pendant quarante-huit heures, ont fait quelques radeaux avec de vieilles barriques, et sont parvenus à passer en très petite partie, la plupart de ceux qui ont tenté le passage s'étant noyés. — Les rapports de mes espions, ceux des prisonniers qui étaient tous conformes, m'assurant que le corps d'armée des brigands n'était pas en état de résister à la division que commandait Marceau ; confirmé dans cette opinion par le renvoi qu'il avait fait de deux mille hommes commandés par Muller, ce qui prouvait la grande supériorité de ses forces ; ne recevant aucune nouvelle de Marceau ni de la marche de son armée, incertain où je pourrais la trouver, assuré que le succès de nos armes ne pouvait être compromis en deçà de la Loire, je pris le parti de me porter à la tête de la division du Nord, au centre de la Vendée où de nouveaux rassemblements se formaient et paraissaient menacer nos postes isolés. En conséquence, je donne ordre au général Bonnair de faire filer sa division sur Angers ; il me répond et m'annonce son arrivée ; mais quelques heures après, il m'apprend qu'un ordre du général Marceau change sa destination ; qu'il adhère à ce dernier ordre et se porte sur Rennes. Alors j'ai pris le parti de me rendre ici pour me mettre à la tête de la division du Nord, ne sachant point où était la division de Marceau dont la conduite inexplicable vis-à-vis de moi lui a déjà valu de ma part des reproches sévères. La seule lettre qu'il m'a écrite ne contient rien, sinon une invitation de me rendre à l'armée ¹, et alors je ne pouvais pas passer, les brigands étant entre lui et moi. Il écrit par le même courrier à Muller, qui était avec moi, et lui donne des ordres comme général en chef. Il lui recommande surtout de bien garder les rives de la Loire. Assurément cette précaution était tardive, car il y avait deux jours que les brigands étaient partis d'Ancenis, faute de pouvoir la traverser, et si j'étais arrivé à Angers deux jours plus tard, toute leur armée passait. — Il résulte de la mauvaise combinaison de Marceau et de son silence vis-à-vis de moi que la division du Nord, déjà très fatiguée a fait soixante lieues de plus qu'elle n'aurait dû faire et retardé de dix jours au moins les opérations que j'ai à faire dans la Vendée où ma présence avec une force imposante devient indispensable, car je viens d'être instruit que les brigands ont repris la Châtaigneraie, Châtillon et menacent Bressuire et Cholet. Cela ne doit cependant pas t'inquiéter à un certain point, mais tu dois voir que mon projet de passer dans la Vendée était raisonnable ; qu'il y a plus de danger au delà de la Loire qu'en deçà, et que

¹ Lettre du général Marceau, du 22 décembre : « Je suis devant Savenay. Demain de grand matin, j'attaquerai l'ennemi qui sera détruit. Si tu veux être témoin de la fin de cette guerre, accours promptement ». (t. II-489)

je pouvais laisser à Marceau le soin de balayer le reste des brigands de ce côté-ci. — Au surplus, après être convenu avec Rossignol qui part pour une expédition (Saint-Malo [note 353]) que je lui renverrais la division de son armée, qui est maintenant aux ordres de Marceau, je pars pour aller joindre celui-ci et prendre connaissance des opérations qu'il m'a cachées jusqu'ici. J'aurais désiré que Marceau n'eût pas attaché autant d'importance à des succès faciles, et qu'il n'eût pas paru ignorer le caractère dont j'étais revêtu ; mais j'espère qu'après lui avoir fait sentir le ridicule de sa conduite, il ne se mettra plus dans le cas d'essuyer des reproches et des punitions. Je ne passerai jamais à un officier-général de donner l'exemple de l'insubordination. — Je vais donner à Rossignol les moyens d'augmenter la garnison de Brest trop faible. — Je ne puis répondre positivement à tous les articles de ta lettre (19 décembre) je ne suis ici qu'en passant et n'ai point mes papiers. Je ne négligerai rien pour remplir tes vues, et j'exécuterai exactement tes ordres ; mais il faut aussi qu'on exécute les miens, pour que je puisse faire agir de concert toutes les troupes qui me sont confiées, et que mes coopérateurs n'aient d'autre ambition que de bien servir la république au surplus, nos succès se soutiennent et j'espère que nous verrons bientôt la fin de la Vendée (1). » (t. II-496)

3 janvier 1794 – Noirmoutier (ou Beauvoir). Le général en chef Turreau au Ministre de la Guerre.

« L'île de Noirmoutier vient d'être rendue à la république. Arrivé le 1^{er} [janvier] à Beauvoir, et de suite à la barre du Mont, pour connaître les dispositions des généraux de brigade Haxo et Dutruy, je les trouvai faites de manière à garantir le succès de l'expédition. Elle a eu lieu ce matin. A peine les bâtiments de transport approchaient de terre, que nos braves républicains, impatients de joindre l'ennemi, se sont jetés à la mer, et commandés par l'intrépide Jordy, adjudant-général, ils ont en même temps attaqué et emporté la première redoute que les brigands avaient établie à la pointe de la Fosse. Maîtres de cette redoute, nous avons pris les autres à revers, et elles ont été enlevées sans résistance. La ville n'en a pas fait davantage et cette conquête importante ne nous a pas coûté dix hommes, dont la plupart ne sont que blessés, parmi lesquels se trouve Jordy qui, dans cette occasion, a donné des preuves de la plus brillante valeur. — Quatre cents morts, mille prisonniers, du nombre desquels se trouve le généralissime d'Elbée, blessé depuis longtemps, dix-neuf pièces de canon de tout calibre, et onze pierriers sont les fruits de la victoire. — La gloire en est particulièrement due aux généraux de brigade Haxo et Dutruy ; quand on me donnera de pareils coopérateurs, je réponds de faire de bonne besogne. — Je le répète citoyen ministre, la guerre de la Vendée n'est pas totalement terminée ; mais elle ne doit plus donner d'inquiétude. » (t. III-8) – Lettre transmise au Comité de salut public le 9 janvier.

7 janvier 1794 – Nantes — Le général en chef Turreau au Ministre de la Guerre.

« Le courrier que tu m'as envoyé est arrivé deux jours plus tard, parce qu'il a été obligé d'aller jusqu'à Beauvoir, et de retourner à Nantes où je me suis transporté par mer, après l'expédition de Noirmoutier dont je t'ai rendu compte. — Pour seconder les vues, les intentions du comité de salut public, j'ai fait partir sur-le-champ pour Rennes deux brigades de l'armée que je commande et qui, par leurs cantonnements, étaient plus rapprochées de cette ville [voir les notes 353 et 392]. — Je compte renvoyer incessamment la division détachée de l'armée des côtes de Cherbourg, aux ordres du général Tilly, à sa destination première. — Tu vois que je me dépouille volontiers pour aider mes collègues ; mande-moi si ces dispositions te conviennent. — J'ai laissé aux généraux de brigade Haxo et Dutruy, dans lesquels j'ai toute la confiance qu'ils méritent, la défense des côtes, depuis l'embouchure de la Vilaine jusqu'aux Sables, celle des îles Bouin et Noirmoutier (2), et toute la partie de la Vendée connue sous le nom de Marais. Je leur ai recommandé d'établir dans différents points des cantonnements actifs et de balayer le reste des brigands dispersés dans le pays dont ils ont le commandement.

(1) Cette lettre est un modèle de mauvaise foi et du besoin de nuire. On peut dire que si la tête de Marceau n'est pas tombée sur l'échafaud, ce n'a pas été la faute de Turreau. (Note de Savary.)

(2) Ces deux îles furent nommées par les représentants, la première, île Marat, la seconde île de la Montagne. (Note de Savary.) — L'île de Bouin, en face Noirmoutier, se confond avec le littoral.

Ils m'ont répondu d'exterminer les faibles rassemblements qui se trouvent encore dans cette partie aux ordres de la Cathelinère et de Charette, avec dix mille hommes que j'ai promis de leur compléter. — Je ne puis, citoyen ministre, t'instruire, dans ce moment-ci, d'une manière précise, de ce qui se passe dans l'autre partie de la Vendée ; je me suis éloigné des points où je pouvais avoir des renseignements fréquents et certains, je vais me porter présentement à Saumur. Si ma marche sur Saumur et Cholet ne s'est pas opérée plus tôt, tu sais quelles entraves on y a apportées, en faisant faire malgré mes ordres positifs, une contre-marche à l'armée du Nord (1). J'ai été retardé par mon voyage à Noirmoutier ; mais j'ai trouvé cette expédition d'une telle importance que j'ai cru devoir la diriger par moi-même. — Le général Marceau, chargé par moi de balayer le reste des brigands sur la rive droite de la Loire, n'a plus qu'une brigade et quelque cavalerie (*sic*) pour remplacer en partie les deux brigades que j'envoie à Rennes et qui étaient sous son commandement. Je lui envoie un régiment de chasseurs à cheval, espèce de troupe la plus nécessaire pour nettoyer le pays. — J'ai prévenu, citoyen ministre, tes intentions au sujet du désarmement des communes qui se sont insurgées ; je l'ai demandé même au comité du salut public par une dépêche du 19 décembre, je t'invite à faire rendre au plus tôt un décret à ce sujet.² » (t. III-9)

11 janvier 1794 – Angers — Le général en chef Turreau au Ministre de la Guerre.

« Je ne peux te dissimuler qu'il m'est impossible de satisfaire toujours à tes vues, du moins aussi promptement que tu le désirerais, avec l'immense fardeau dont je suis chargé, le peu de coopérateurs que j'ai et surtout de coopérateurs intelligents. L'incohérence qui a existé de tout temps entre les différentes parties de cette armée, la nullité des moyens de quelques-uns des officiers généraux qui sont sous mes ordres ; l'ambition de quelques autres, qui veulent toujours agir par eux-mêmes, et en saisissent toutes les occasions ; la nécessité où je suis d'agir offensivement pour finir promptement la guerre de la Vendée ; le travail que j'ai à faire pour l'encadrement des troupes de première réquisition dans les anciens corps et en un mot, le travail immense dont je suis chargé, t'engagera, j'ose du moins l'espérer, à m'excuser, si quelquefois ma correspondance avec toi ou tes adjoints éprouve quelque retard. — En arrivant ici, on m'apprend qu'en vertu d'un arrêté, surpris sans doute à la religion du comité de salut public, les bataillons de réquisition de la Charente rentrent dans leurs foyers [arrêté du 4 janvier, note 646]. J'ai pris sur moi de retarder l'exécution de cet arrêté, jusqu'à ce que j'aie instruit le comité des inconvénients qui peuvent en résulter, surtout dans un moment où l'on doit s'occuper de l'incorporation de ces troupes dans les anciens cadres. — Je vais m'empresse de faire remplacer les troupes de première réquisition, qui pourraient se trouver sur nos côtes, par les anciens et les meilleurs corps que je commande. Je place tous les bataillons de première réquisition en seconde ligne, c'est-à-dire sur les rives de la Loire, depuis Orléans jusqu'à Nantes inclusivement, postes qui ne peuvent plus être inquiétés par l'ennemi. D'ailleurs cette disposition facilitera les opérations de l'agent supérieur pour l'encadrement ; mais cette opération sera longue, si on veut qu'elle soit bien faite. Le mouvement général des troupes qui va s'opérer, leur activité dans le centre de la Vendée, la dispersion des troupes sur une très-grande étendue, la difficulté même que présente la localité, tout cela doit retarder l'opération si on veut la faire bonne. — Je ne puis me dispenser de te dénoncer Westermann qui a quitté son armée qui a quitté son poste sans m'en prévenir (3). Eût-il une permission du représentant du peuple Carrier, sa démarche n'en est pas moins irrégulière, et j'ai le droit

(1) Bonnaire ne connaissait à cette époque que les ordres de Marceau. (Note de Savary.) — Bonnaire commandait la division du Nord (du moins ce qu'il en restait, soit 4.000 hommes) qui était arrivée à Nantes le 31 décembre. Turreau était alors à Beauvoir, en face de Noirmoutier, et n'avait pas laissé d'ordre.

² Sur le désarmement, voir le décret du 22 décembre (note 374), la lettre du CSP du 14 janvier (note 412), l'arrêté du CSP du 6 février (443) décrété le 10 février (note 453).

(3) Turreau n'avait pas encore pris le commandement de l'armée lorsque Westermann obtint de Carrier la permission de se rendre à Paris pour cause de santé ; mais Westermann avait fait arrêter le général Rossignol à une autre époque, on ne l'avait pas oublié. (Note de Savary.)

d'exiger de ta justice qu'il se rende sur-le-champ à son poste, et qu'il y reçoive la punition que j'ai droit de lui infliger. Comment veut-on que les généraux en chef maintiennent la discipline, si leurs premiers subordonnés donnent l'exemple de l'insubordination ? Westermann est à Paris. — L'état général que tu me demandes des forces qui sont à ma disposition, l'état de situation des différentes places que les circonstances ont fait fortifier, ne te parviendront pas de sitôt, je t'en prévient. Je n'ai pas encore, depuis que je suis rendu à cette armée, les états particuliers nécessaires pour t'en présenter un général quoique je les aie demandés plusieurs fois. — Si je ne t'instruis pas plus exactement de nos succès journaliers, c'est que moi-même, je n'en suis instruit que par des voies indirectes et rarement d'une manière officielle. Il n'y a point d'officier-général, d'adjudant-général et même de chef de corps, chargé de quelque expédition, qui ne soit jaloux de correspondre avec toi ou avec le comité de salut public, même avec la Convention ; le désir d'avoir une petite place dans les journaux, fait que l'on étudie toutes les formes, et je suis étonné de trouver fort souvent, dans les feuilles périodiques, le récit très-pompeux de quelques petits avantages remportés par des officiers de l'armée que je commande, et que j'ignorerais plus long-temps, si je ne lisais pas les papiers publics (1). — Nos affaires vont de mieux en mieux ; je pars pour Saumur, et je me rends de suite à Cholet. J'espère que dans quinze jours, il ne sera plus question de la Vendée. » (t. III-33)

13 janvier 1794 — Le Comité de salut public au général en chef Turreau.

« Nous avons reçu ta dépêche du 11, datée d'Angers par laquelle tu nous proposes tes observations sur le retour que nous avions ordonné de plusieurs bataillons de la Charente. — Le comité ne s'est déterminé à cette mesure que par des considérations de la plus haute importance, et tu n'aurais pas dû te permettre de suspendre, au mépris de la loi, l'exécution de cet arrêté car ce sont les infractions de ce genre qui ont occasionné la plupart des revers qui ont affligé la république. Ton armée est considérable, tu n'as plus qu'un très petit noyau à combattre, et tu parais vouloir cantonner une partie de tes troupes. Il semblerait, d'après cela que les bataillons de la Charente, qui, au rapport des députés de ce département, sont dans le dénuement le plus absolu, sans armes, presque désorganisés, et qui font partie de la réquisition prescrite par la loi du 12 août, ne te sont pas absolument nécessaires et qu'il serait indispensable, pour en tirer parti, de les laisser aller chez eux quelque temps se vêtir et s'organiser. Cependant, sur tes observations, nous nous décidons à suspendre l'exécution de notre arrêté. Hâte-toi du moins d'exterminer le dernier des brigands. » (t. III-37)

15 janvier 1794 – Saumur — Le général en chef Turreau au Ministre de la Guerre.

« Depuis ma dernière lettre, j'apprends l'entière destruction des brigands connus sous le nom de chouans. Ce succès me met dans le cas de disposer d'une partie des troupes que je commande en faveur de Rossignol, et je lui fais passer les secours qu'il me demande. — En attendant que je puisse te faire passer un état général des troupes et des places de l'armée de l'Ouest, j'ai cru devoir porter une attention particulière sur celle de la Rochelle. Cette place a encore besoin de grosse artillerie. Je crois que, les brigands étant détruits, je pourrais y faire porter quelques pièces répandues dans différentes places de l'intérieur que les circonstances avaient fait fortifier à la hâte. J'attendrai tes ordres à cet égard. — *Ma promenade dans la Vendée* a été retardée, parce que l'on a fait faire des mouvements inutiles aux troupes sans ma participation. — Au surplus citoyen ministre, sois sans inquiétude sur la Vendée. Bientôt tu pourras disposer d'une partie de l'armée pour un autre point de la république. » (t. III-40)

15 janvier 1794 – Saumur — Le général en chef Turreau aux Représentants en mission à Angers et Saumur (qui refusent de le rejoindre).

« Lorsque j'ai désiré de vous voir réunis près de moi, je n'ai point prétendu avoir recours à votre autorité pour aucun des détails militaires ; mais j'ai voulu que vous déterminassiez d'une

(1) Ce passage avait surtout rapport à Westermann et à Desmarres. Turreau avait donné l'exemple de ces rapports particuliers lorsqu'il était sous les ordres de Rossignol ; il en fit un crime à ceux qui l'imitaient.

manière précise la conduite que je devais tenir dans la Vendée à l'égard des personnes et des propriétés. *Mon intention est bien de tout incendier, de ne réserver que les points nécessaires à établir les cantonnements propres à l'anéantissement des rebelles ; mais cette grande mesure doit être prescrite par vous.* Je ne suis que l'agent passif des volontés du corps législatif que vous pouvez représenter dans cette partie. Vous devez également prononcer d'avance sur le sort *des femmes et enfants* que je rencontrerai dans ce pays révolté. S'il faut les passer *tous au fil de l'épée*, je ne puis exécuter une pareille mesure sans un arrêté qui mette à couvert ma responsabilité. Je suis loin de présumer que vous voulussiez exposer à se compromettre celui qui jusqu'ici n'a cessé de bien servir la cause de la liberté. — Quant à la réorganisation des autorités constituées, n'importe par qui elle soit effectuée ⁽¹⁾, il est urgent qu'elle s'opère, pour ainsi dire, derrière mes colonnes. Leur marche sera courte, et en huit jours la Vendée doit être battue, tous les rebelles passés entre moi, Haxo et Dutruy, et si j'avais adopté une autre marche, j'aurais manqué mon but. — Je suis fâché que les mouvements de troupes que le citoyen Carrier a ordonnés aient retardé ma promenade militaire (2). Daignez, citoyens représentants, me répondre d'une manière précise, sans quoi je serais forcé d'attendre, pour agir, les ordres du comité de salut public. — J'ai eu soin de démentir les mensonges impudents de ceux qui ont prétendu et osé dire à la barre de la Convention nationale (Westermann), que la Vendée était entièrement détruite. » (t. III-40) (3)

16 janvier 1794 — Le Ministre de la Guerre au général en chef Turreau.

« Tes dépêches me confirment de plus en plus le bon état des choses dans tout l'arrondissement de l'Ouest. Dans la Mayenne, les chouans viennent d'être débusqués de leur repaire dans la forêt du Pertre. Il ne s'agit plus maintenant que de prévenir tout rassemblement armé, et nos ennemis ne pourront plus renouveler les troubles de l'intérieur. J'espère que ton arrivée à Saumur et Cholet aura mis également fin aux rassemblements de l'intérieur, mais il ne faut rien négliger pour nous envoyer ici Charette et ce Larochejaquelein que l'on a déjà fait périr deux ou trois fois de la main de Westermann. J'ai envoyé au comité de salut public copie de ta lettre concernant cet officier, je compte qu'il sera bientôt pris un parti à son égard. — D'après les observations qui m'ont été faites par des représentants du peuple, sur l'état de la santé de Marceau, je l'ai autorisé à se rendre à Chartres pour se faire traiter. — Les trois mille hommes de Bayonne ont dû arriver à Niort ; tu y auras sans doute envoyé à l'avance des ordres pour les diriger sur le point que tu leur auras destiné. — Tu as dû recevoir un décret concernant le désarmement des communes ; il faut faire sortir les armes de dessous terre et tu pourrais proposer aux représentants d'accorder des gratifications à ceux qui découvriraient des armes. — Tu sais qu'il y a douze mille hommes de débarquement dans les îles anglaises, avec une soixantaine de transports et de frégates. Il faut soigner tous les points des côtes. Y a-t-on fait des fourneaux à boulets rouges ? — J'attends de tes nouvelles sur la fin de tes expéditions par le retour du courrier. » (t. III-38)

17 janvier 1794

ORDRE DU GÉNÉRAL EN CHEF

Désignation des Colonnes

« N° 1^{er}. Le général Duval prendra toutes les troupes qui se trouvent à Niort, Saint-Maixent et Parthenay, en formera deux colonnes, la droite un peu plus forte que la gauche.

(1) Le général connaissait si peu la situation de la Vendée à cette époque, qu'il ignorait ou feignait d'ignorer que partout les autorités constituées avaient repris leurs fonctions depuis le passage de la Loire. (Note de Savary.)

(2) Sans ces mouvements qui furent conseillés à Carrier par les généraux Kleber et Marceau, il est à présumer que l'expédition de Noirmoutier n'aurait pas réussi. (Note de Savary.)

(3) Savary : « Cette lettre resta sans réponse. Les représentants, effrayés par cet horrible projet et de la responsabilité que son exécution devait entraîner, refusèrent de se réunir au général qui l'avait conçu. Bourbotte et Turreau écrivirent de Saumur au comité de salut public pour demander leur rappel. »

1 ^{re} colonne	2 ^e colonne
De Saint-Maixent à Mazières, Secondigny, St Étienne, La Chataigneraie, Vouvant, La Caillère	De Parthenay à Saint-Germain, La Chapelle St.-Laurent, Moncoutant, Montournois, Tallud.

N° 2. Le général Grignon réunira les forces d'Argenton-le-Peuple et de Bressuire, en formera deux colonnes et marchera dans l'ordre ci-après :

1 ^{re} colonne	2 ^e colonne
De Bressuire à Montigny, Saint Melaine, Le Vieux Pouzauges.	De Bressuire à Cizière, La Pommeraie, La Flocelière.

N° 3. Le général Boucret dont la brigade doit être réunie à Cholet, la divisera en deux colonnes et fera le mouvement rétrograde ci-après :

1 ^{re} colonne	2 ^e colonne
De Cholet, à Châtillon, aux Epesses	De Cholet, à Maulevrier, Saint-Laurent

N°. 4. Le général Bonnaire, commandant la division du Nord, marchera avec le général en chef, sur la direction de Doué à Cholet ; arrivé à Concourson, il détachera des troupes à droite et à gauche de la route, pour exécuter l'ordre général.

N°. 5. Le général Cordellier divisera les troupes qui se trouvent à Brissac en deux colonnes, et les fera partir toutes deux à la même heure.

1 ^{re} colonne	2 ^e colonne
De Brissac à Thouarcé, Gonnord, Chemillé, Le May.	De Brissac à Beaulieu, La Jumelière, Nevi, Jallais.

N° 6. Le général Moulin partira de Chalennes, se réunira aux troupes venant de Saint-Florent.

1 ^{re} colonne	2 ^e colonne
De Chalennes à Sainte-Christine.	De Saint-Florent à Sainte-Christine.

On emploiera tous les moyens de découvrir les rebelles ; tous seront passés au fil de la baïonnette ; les villages métairies, bois, landes, genêts, et généralement tout ce qui peut être brûlé seront livrés aux flammes.

Pour faciliter cette opération, on fera précéder chaque colonne par 40 ou 50 pionniers ou travailleurs qui feront les abattis nécessaires dans les bois ou forêts, pour propager l'incendie.

Aucun village ou métairie ne pourra être brûlé qu'on n'en ait auparavant enlevé tous les grains battus ou en gerbes, et généralement tous les objets de subsistance ; et supposant que l'enlèvement de ces objets éprouvât quelque retard, et empêchât qu'on ne brûlât sur-le-champ les villages et métairies qu'on doit incendier, les colonnes les épargneront pour ne pas différer leur marche ; mais quelque chose qui arrive, les chefs de chaque colonne ne pourront se dispenser d'être rendus le 27 janvier au dernier lieu qui leur est indiqué.

Seront exceptés de l'incendie général les communes et bourgs ci-après indiqués :

Clisson,	Machecoul,	Bressuire,
Saint-Florent,	Chalonnès,	Argenton-le-Peuple,
Montaigu,	Chantonnay,	Fontenay-le-Peuple.»
La Chataigneraie,	Saint-Vincent,	
Sainte-Hermine,	Cholet	(t. III-42)

19 janvier 1794 – Doué la Fontaine — Le général en chef Turreau adresse aux généraux son ordre général et leurs ordres respectifs. Ci-après les ordres envoyés au général Cordellier.

« Le Général Cordellier divisera sur le champ ses troupes qui sont à Brissac, en deux colonnes et les fera partir toutes les deux à la même heure, l'une pour Jallais et l'autre commandée par le général de Brigade Crouzat pour Lemay en passant par les lieux indiqués au présent état. Avant son départ le général Cordellier s'assurera du nombre des guides et pionniers dont il aura besoin pour faciliter sa marche, des outils nécessaires et requerra les autorités constituées de les lui faire fournir sans délai. — Il défendra expressément aux soldats de tirer sur la route aucun coup de fusil inutilement et fera punir sévèrement ceux qui contreviendraient au présent ordre ; il prévendra les chefs de corps qu'il les rend responsables de la conduite de leurs soldats afin d'assurer d'une manière plus positive l'exécution du service. — Dans sa marche, il correspondra au moins deux fois par jour avec le général en chef dont le quartier général sera à Cholet le 2 pluviôse [21 janvier] et qui sera le point de ralliement de toutes les colonnes agissantes, et sera le plus souvent possible instruit des mouvements de ses colonnes de droite et de gauche et en fera passer le résultat ainsi que de la sienne, ainsi de suite de colonne en colonne jusqu'à Cholet ; sous ce rapport la correspondance des colonnes de droite avec le point central s'établira par la gauche et celles de gauche par la droite. Les colonnes de gauche sont celles de Duval, Grignon, Bouqueret [Boucret] et les colonnes de droite celles de Cordellier et Moulin. — Le général Cordellier ne négligera rien pour assurer la liberté des communications ; il ne s'avancera jamais sans avoir fait suffisamment éclairer sa marche, pris des renseignements sur les positions de l'ennemi, de manière à avoir le temps de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer la victoire. Dans le cas où un corps de rebelles chercherait à se frayer un passage, il instruira aussitôt le général en chef des découvertes qu'il aura faites et les chefs de colonne qui seront à ses côtés. — Le général Cordellier confiera le commandement de la colonne de gauche au général de brigade Crouzat et lui donnera copie de l'ordre général et y joindra une instruction particulière s'il le juge convenable ; bien entendu que cette instruction particulière ne pourra changer ni modifier l'ordre général qui est que chaque colonne se trouvera le même jour 8 pluviôse [27 janvier] au dernier lieu spécifié sur le présent tableau. — Sans s'écarter du présent ordre, le général Cordellier pourra prendre et faire prendre à l'officier qui commande sa colonne de gauche toutes les mesures secondaires que nécessitent les circonstances. Il emploiera [suit le texte de l'ordre général jusqu'à « lieu qui leur est indiqué ».] — La circulaire envoyée aux directoires de district et dont copie est jointe au présent ordre instruira les officiers généraux ou chefs de colonne des mesures prises pour sauver les subsistances ; ils en assureront l'exécution. — Chaque chef de colonne est autorisé à y joindre les troupes qui s'y pourront trouver dans les différents lieux qu'elles parcourront pour augmenter la masse de leurs forces. — Aucun chef de colonne ne pourra emporter avec lui aucune pièce de canon, ni caisson, ni bagage, il pourra seulement faire suivre un caisson de cartouches, et chaque soldat en aura sa giberne garnie. — Le général Cordellier fera marcher des piquets de cavalerie entre ses colonnes, non seulement pour assurer la communication entre elles, mais pour empêcher qu'aucun corps de brigands ne s'y glisse. Arrivé aux logements, il plantera de nombreux et fréquents bivouacs particulièrement sur ses flans. Il prendra garde que les brigands soit par une marche de nuit, soit par une attaque très rapide de jour ne viennent aper... sur les derrières. — On le répète, le présent ordre ne peut souffrir aucun retard ni modification, le général en chef en remet sa stricte exécution sous la responsabilité du général Cordellier. — Dans le cas où il se trouverait des pièces de canon dans les différents postes que parcourront les colonnes, le général Cordellier enlèverait les troupes pour renforcer les siennes, les canons seront renvoyés sur les derrières dans les postes les mieux défendus. —

Seront exceptés de l'incendie général les villes et bourgs ci-après indiqués : [Suit la liste donnée dans l'ordre général.] — Au quartier général à Douai le trente nivôse l'an 2^{me} de la république une et indivisible. Le général en chef de l'armée de l'Ouest. — *Signé* : Turreau. » (A. N., W22 ; vu sur le site rembarre.fr/art2) — Voir l'instruction adressée par Cordellier à ses chefs de corps (note 411)

19 janvier 1794 – Doué la Fontaine — Le général en chef Turreau au Ministre de la Guerre.

« Je m'empresse de te rendre compte des mesures que je viens de prendre pour achever d'exterminer les restes des rebelles répandus dans l'intérieur de la Vendée. — Convaincu que le seul moyen de parvenir à ce but était de disposer d'un nombre suffisant de colonnes qui, embrassant le diamètre du pays et faisant une battue générale, purgeraient définitivement les cantons qu'elles laisseraient derrière elles ; en conséquence, demain douze colonnes se mettront en mouvement simultanément ; leur direction est de l'est à l'ouest. Chaque chef de colonne a ordre de fouiller et de brûler les forêts, villages, bourgs, et métairies, exceptant cependant les lieux que j'ai considérés comme postes importants et ceux qui sont indispensables pour établir les communications. Ces douze colonnes occuperont le 8 pluviôse (27 janvier) les postes de la Caillère, Tallud sur Maine, Pouzauges, la Flocellière, les Epesses, Saint Laurent, Cholet, le May, Jallais et Sainte Christine. Le point de réunion pour la correspondance est Cholet où je serai à la même époque après avoir fait une battue avec la colonne du centre à la tête de laquelle je marche : de ce point je réglerai les mouvements ultérieurs subordonnés aux circonstances. — Les généraux Haxo et Dutruy qui commandent à l'ouest une armée d'environ huit à dix mille hommes et qui tiennent en opposition Charette qu'ils viennent encore de battre complètement sont prévenus de ce mouvement général et ont ordre de le seconder. J'espère bientôt leur donner la main. — Je ne puis encore t'assurer l'époque où je pourrai t'annoncer que la Vendée est totalement purgée des brigands qui l'infestaient ; mais je t'assure que je ne négligerai rien pour que cela soit bientôt. Je ne puis cependant m'empêcher de te témoigner la position critique où je me trouve : je suis abandonné par les Représentants. Le citoyen Laplanche qui jusqu'ici avait marché avec la colonne du Nord vient d'aller rejoindre ses collègues à Angers. Tu sens comme moi qu'il est des mesures administratives qu'il n'est pas en mon pouvoir de prendre et que la présence d'un Représentant au moins est indispensable à cette armée. Je ne doute point que tu ne soumettes cette observation importante au Comité de Salut Public qui sera convaincu comme nous que l'absence des Représentants peut retarder beaucoup mes opérations : j'attends avec impatience l'arrêté qu'il aura pris à cet égard. » (t. III-47)

19 janvier 1794 – Doué la Fontaine — Le général en chef Turreau au Comité de salut public.

« Vous êtes sans doute étonnés que l'Armée de l'Ouest soit encore en pleine activité contre les rebelles de la Vendée dont on vous a annoncé tant de fois l'entier anéantissement.¹ Ils n'existeraient plus effectivement si l'exécution du plan que j'avais conçu n'eût été entravée et retardée par des ordres contraires. En voici l'analyse : vous jugerez vous-mêmes citoyens représentants que j'ai été dans l'impossibilité d'exécuter plutôt le plan que j'exécute aujourd'hui. — Les différents rapports qui m'ont été faits après la victoire du Mans de la force des rebelles placés sur la rive droite de la Loire m'avaient convaincu que la division détachée de l'Armée du Nord était inutile de ce côté-là et que je devais l'employer dans le sein de la

¹ Le 13 janvier, d'Argenton, le général Grignon avait pourtant écrit à Turreau : « Nous avons, les généraux Boucret, Caffin et moi, fait une battue dans les bois et les genêts, environ dix-huit à vingt lieues de terrain. Il ne paraît plus y avoir de rassemblement, depuis la déroute complète que j'ai donnée à la Rochejaquelein et à sa petite horde de brigands. Les paysans sont rentrés dans les métairies et y font leurs anciens travaux à l'ordinaire. » En même temps, de Cholet, le général Boucret lui écrivait : « J'ai trouvé dans les métairies quantité de jeunes gens qui seraient bien en état de porter les armes. On pourrait les faire partir sur les derrières de l'armée, ils ne serviraient pas à renforcer l'armée des brigands. Trois paysans m'ont dit que la Rochejaquelein était déguisé et caché dans une métairie ; qu'il changeait tous les jours de logement, et était très-malade. Voilà tout ce que je sais. » (t. III-14)

Vendée où des rassemblements alors considérables sous les ordres de La Rochejaquelein, Stofflet, Charette etc. enfin *du fameux d'Elbée* (1), qui depuis est tombé en notre pouvoir [à Noirmoutier, *Ndla*] pouvaient recommencer une guerre sérieuse, balancer nos succès et compromettre peut-être encore longtemps la tranquillité de cette partie de la République. Je donnai ordre en conséquence à la division du Nord alors à Alençon de se porter à Angers lorsqu'un ordre contraire et postérieur au mien du général divisionnaire Marceau lui fit prendre la route de Rennes. Je la ramène à Nantes et la quitte momentanément pour l'expédition de Noirmoutier. A mon retour, je la trouve morcelée par l'ordre du représentant Carrier qui avait détaché environ trois mille hommes que je n'ai pu encore réunir. Cependant j'entre dans la Vendée et j'y commence l'opération *que j'avais projetée même avant d'être général en chef.*² — Douze colonnes parties de différents points et embrassant seize lieues de pays marchant toujours à la même hauteur et ayant toutes les facilités pour se secourir mutuellement entrent dans la Vendée et poussent l'ennemi du côté de la mer. Haxo et Dutruy placés sur les côtes avec des forces suffisantes les poussent également sur moi ; de manière que si les ordres que j'ai donnés sont strictement exécutés, il me paraît impossible qu'ils ne soient pas entièrement cernés. Chaque chef de colonne a son instruction particulière ; tous ont l'ordre d'incendier les villages, métairies, forêts etc., mesure que j'ai cru indispensable et que vous-mêmes citoyens représentants vous avez indiquée dans votre arrêté du mois d'août (vieux style) [note 207]. J'ai excepté cependant de l'incendie général quelques villes ou bourgs dont l'existence est absolument nécessaire pour y placer des garnisons. Cette promenade militaire sera finie le 15 ou 16 pluviôse (3 ou 4 février) après quoi j'aurai au moins douze mille hommes de bonnes troupes dont on pourra disposer pour une autre armée ; le reste me suffira pour assurer la défense de la partie des côtes confiées à mon commandement et pour contenir le pays. Au surplus, citoyens Représentants, vous me croyez, j'ai lieu de le présumer, beaucoup plus de forces que je n'en ai. Vous ignorez peut-être que j'ai renvoyé à l'Armée des Côtes de Cherbourg dont je connaissais les besoins une division entière qui en avait été détachée ; que j'ai donné à Rossignol trois brigades d'infanterie et un régiment de cavalerie ; que j'ai été obligé de seconder par une partie des troupes à mes ordres l'expédition contre les chouans qui, comme vous le savez, a eu un plein succès et dont nous avions Rossignol et moi confié l'exécution au général Beaufort. — Je le répète, citoyens Représentants, je regarde comme indispensable la mesure de brûler villes, villages et métairies si l'on veut entièrement finir l'exécration de la Vendée ; sans quoi je ne pourrais répondre d'anéantir cette horde de brigands qui semblent trouver chaque jour de nouvelles ressources. J'ai donc lieu d'espérer que vous l'approuverez. Je vous demande la grâce de me répondre par le même courrier. J'ai d'autant plus besoin de votre réponse que je me trouve dans ce moment-ci abandonné de vos collègues. Les Représentants du Peuple près cette armée, malgré mes sollicitations, ne sont point auprès de moi. Je vous envoie copie d'une lettre que je leur ai écrite pour les y inviter [lettre du 15 janvier, voir plus haut. *Ndla*]. Vous verrez qu'on m'abandonne à mes propres forces et cependant jamais général républicain n'eut plus besoin d'être étayé du pouvoir des Représentants du Peuple. » (t. III-48)

24 janvier 1794 – Cholet — Le général en chef Turreau au Comité de salut public.

« Citoyens Représentants, — J'ai commencé l'exécution du plan que j'avais conçu de traverser la Vendée sur douze colonnes. Haxo que j'ai prévenu de ce mouvement a divisé ses forces en huit parties qui marchent à ma rencontre³ et qui viendront bientôt aboutir à mes deux

(1) On est étonné de voir figurer ici d'Elbée qui, depuis le mois d'octobre languissait presque expirant à Noirmoutier. (Note de Savary.)

² C'est moi qui souligne cette phrase.

³ Haxo avait reçu l'ordre de Turreau de former 8 colonnes pour presser Charette. Ces colonnes devaient avoir atteint leur objectif le 26 janvier. Elles étaient formées comme suit : La première, formée par 800 hommes de la colonne de Dufour, devait se rendre à Creil (Creil-Bournezeau ?) ; la seconde, 800 hommes de Dufour, à La Roche-sur-Yon ; la troisième, 800 hommes venant de Challans, à Aizenay ; la quatrième, le poste d'Aizenay devait se transporter à Palluau ; la cinquième, 6 à 700 hommes (?), à

extrémités, ce qui reste de rebelles ainsi cerné, je ne vois pas qu'un puisse échapper, c'est du moins le moyen le plus sûr de parvenir à leur parfait anéantissement. Mes colonnes de droite et de gauche, aux ordres des généraux Debar [Bard], Duval, Grignon, Bouqueret [Boucret], Cordeliers [Cordellier] et Moulins [Moulin], ont déjà fait merveilles ; pas un rebelle n'a échappé à leurs recherches (1). Une quantité considérable de grains a été découverte et des ordres aussitôt donnés pour les faire filer sur les derrières. Ce surcroît de subsistances qu'on ne peut encore calculer offre à l'armée que je commande de très grandes ressources. J'espère avoir aussi bientôt à vous offrir une collection assez intéressante de vases sacrés, ornements d'églises et autres effets d'or et d'argent que l'on a trouvé soigneusement cachés. J'ai recommandé qu'on étende une surveillance particulière sur les armes et les recherches qu'on a faites à cet égard ont déjà eu quelques succès (2). Enfin, si mes intentions sont bien secondées, il n'existera plus dans la Vendée sous quinze jours ni maisons, ni subsistances, ni armes, ni habitants que ceux qui, cachés dans le fond des forêts auront échappés aux plus scrupuleuses perquisitions. — Car, citoyens représentants, je dois vous observer que je désespère de pouvoir incendier les forêts, et si vous n'adoptez la mesure indispensable et unique que je vais vous proposer, elles serviront longtemps d'asile impénétrable à un grand nombre de ces coquins. Il faut que tout ce qui existe de bois de haute futaie dans la Vendée soit abattu ; on en peut faire la vente par adjudication à charge de vider le pays dans un temps déterminé. Cette contrée ainsi découverte, la liberté des routes sera bientôt rétablie et nos ennemis anéantis jusqu'au dernier. — Je vous invite, Citoyens représentants, à vous occuper au plus tôt de l'arrêté à rendre à cet égard, de la réorganisation des autorités constituées, des indemnités à accorder à ceux dont les habitations sont incendiées, à charge pour eux d'aller habiter une autre contrée. Il faut qu'elle soit évacuée en entier par les hommes mêmes qu'on croit révolutionnaires, et qui peut-être n'ont que le masque du patriotisme. — Vous serez sans doute étonnés de ce qu'il existe encore à faire pour terminer une guerre que depuis trop longtemps on vous a présentée comme une chimère. Je sais combien il est défavorable pour moi d'avoir à combattre des ennemis dont on s'acharne à nier l'existence ; mais je ne consulte point ma gloire, l'intérêt public, voilà mon guide. Quand j'aurai fait à ma patrie, dans le grade que j'occupe, le sacrifice de toutes mes facultés, je serai trop heureux, dut-on prononcer sur ma conduite un jugement défavorable. — Encore un de pris dans nos filets, un nommé Dutrehan [ou Dutriant], capitaine d'un corps de cavalerie de rebelles sera demain fusillé par mes ordres conjointement avec M. Meleux, notaire royal et apostolique de la paroisse de Jallais, dont le fils était trésorier de l'armée catholique et qui lui-même avait coopéré de tout son pouvoir aux succès de ses saintes armes : ils ont reconnus avoir fait partie des rebelles. — Voilà, Citoyens représentants, la troisième lettre que je vous écris sans obtenir de réponse. Je vous prie de vouloir bien me dire si vous approuvez mes dispositions et m'instruire, *par un courrier extraordinaire*, des nouvelles mesures que vous adopteriez, afin que je m'y conforme aussitôt — Salut et fraternité, — Je ne puis que vous donner ici l'extrait de mes idées sur les opérations à faire dans la Vendée ; j'attends les représentants du peuple qu'il est indispensable d'envoyer pour leurs en communiquer tous les détails (3). » (t. III-74 ; rembarre.fr/art5)

31 janvier 1794 – Cholet — Le général en chef Turreau au Ministre de la Guerre.

« Les généraux chargés de conduire les diverses colonnes ont assez bien secondé mes intentions ; elles ont passé au fil de la baïonnette tous les rebelles épars qui n'attendaient qu'un nouveau signal de rébellion... On a incendié métairies, villages, bourgs ; tous ces endroits étaient remplis de pain qu'on paraissait cuire à l'avance pour substanter à son passage l'armée

Legé ; la sixième, 800 hommes partant de Machecoul, à Saint-Étienne de Corcoué ; la septième, 800 hommes des postes de Paimbœuf et Bourgneuf, à Saint-Philibert ; la huitième, 300 hommes (?), à Bouaye. (t. III-73)

(1) Quelles merveilles, et quels rebelles !... (Note de Savary.)

(2) On désarmait les gardes nationales. (Note de Savary.)

(3) On remarque dans cette dépêche le même caractère de dissimulation qui règne dans toute la correspondance dû général. (Note de Savary.)

catholique. On ne peut concevoir l'immensité de grains et de fourrages qu'on a trouvés dans les métairies ou cachés dans les bois. J'ai donné les ordres les plus précis pour que tout soit enlevé de ce maudit pays et porté dans les magasins de la République. *Il en est parti ce matin pour Saumur un convoi tenant près de deux lieues de long*, et je puis vous attester avec vérité que les ressources qu'offrent les découvertes que font journellement mes colonnes sont incalculables ; elles seraient encore plus considérables si les préposés aux subsistances et les commissaires des districts avaient mis plus d'activité dans leurs opérations. — Je continue à cerner le reste des rebelles aux ordres de Charette. La Rochejaquelein et Stofflet avec une poignée de coquins ont filé entre deux de mes colonnes il y a quelques jours ; ils ont rôdé sur mes derrières, interrompu mes communications et sont rentrés, dit-on, dans la ligne..... — Les renseignements que j'ai pris n'ont fait que confirmer l'opinion que j'avais sur la guerre de la Vendée. Je me suis convaincu qu'elle n'était point finie et qu'il fallait encore de grandes mesures pour la terminer. — Haxo vient à ma rencontre sur plusieurs colonnes ; il connaît mes dispositions, les seconde parfaitement et j'ai lieu d'espérer que tous les corps de rebelles seront dissous, encore plus par l'impossibilité de subsister que par la force des armes. — Je commence à réunir une très grande quantité d'argenterie et je me dispose à vous l'adresser avec la liste des officiers qui m'ont remis généreusement ces divers objets. — On assure que Charette est plus blessé que l'on ne pensait. — J'écris au Comité de Salut Public, je lui dis la vérité sur l'état de ce pays, il apprendra *pour la première fois la Vérité toute nue.* » (t. III-109)

31 janvier 1794 – Cholet — Lettre du général Turreau au Comité de salut public.

« J'espérais, il y a huit jours, pouvoir, sous peu, disposer d'un certain nombre de troupes pour une autre armée ; je calculais, d'après les données différentes des officiers généraux, sur la faiblesse des moyens et des ressources de nos ennemis.... La guerre de la Vendée était, disait-on, finie, les brigands anéantis sur la rive droite de la Loire, le corps commandé par Charette entièrement dispersé. Westermann, après avoir détruit jusqu'au dernier des quatre-vingt mille combattants avait du terminer ses exploits par la mort de la Rochejaquelein ; j'étais loin cependant de croire à tant de victoires. Les mesures que j'ai résolu de prendre étaient la preuve de ma juste incrédulité. Les renseignements que j'ai pris n'ont fait que justifier mes pressentiments et je suis fâché d'être obligé d'accuser du mensonge le plus impudent ceux qui ont osé vous tromper ainsi.... Quant à moi, je dois à la vérité de vous dire qu'il existe encore des rassemblements nombreux, à la tête desquels sont La Rochejaquelein, Stofflet et Charette ; ce dernier, qui n'a été que légèrement blessé à l'épaule, commande dit-on une horde de trois mille hommes assez mal armés... Croyez que si l'on retirait les forces qui me sont nécessaires pour exécuter le plan que j'ai conçu, cette guerre renaîtrait au printemps et le projet des chefs était bien d'employer l'hiver à se reposer. Sous ce rapport, je suis loin de craindre que ces rassemblements se joignent et forment une masse imposante, alors je serais sûr de les trouver, de les battre et de les écraser... mais au contraire disséminés comme ils le sont, il est infiniment difficile de les poursuivre, encore plus de les atteindre par la connaissance parfaite que ces coquins ont du pays ; ils échappent à la surveillance la plus active, se cachent au fonds des forêts, *filent imperceptiblement entre les colonnes*, et viennent inquiéter nos derrières. Changés en voleurs de grand chemin, les routes étant interceptées, la correspondance devient infiniment difficile... — J'ai pris toutes les précautions nécessaires pour qu'ils ne pussent obtenir le plus léger succès. Il faut craindre de redonner du courage à leur parti. J'ai défendu qu'on place aucun poste écarté facile à battre partiellement.... J'ai renvoyé sur les derrières tous les canons ; je n'en ai laissé qu'aux postes capables d'en assurer la conservation. [Voir l'arrêté du 6 février, note 443] — Nos colonnes continuent toujours leur marche ; j'ai fait passer au fil de la baïonnette tous les rebelles épars qui n'attendaient que le nouveau signal de la rébellion. On a incendié les métairies, les villages, les bourgs ; elles étaient remplies de pain qu'on paraissait cuire à l'avance pour substantier à son passage l'armée catholique (et l'on disait qu'ils étaient dénués de tout tandis qu'ils n'eussent manqué de rien sans les mesures que j'ai prises !....) On ne peut concevoir l'immensité de grains et de fourrage qu'on a trouvé dans ces métairies et cachés dans les bois. J'ai donné les ordres les plus précis pour que tout soit enlevé de ce maudit pays et porté dans les magasins de la République. *Il en est parti ce matin un convoi tenant plus d'une lieue et demie*, et je puis vous attester que les

ressources qu'offrent ces découvertes sont incalculables ; elles seraient encore plus considérables si les préposés aux subsistances et commissaires de district avaient mis plus d'activité dans leurs opérations. — Haxo vient à ma rencontre sur plusieurs colonnes ; il connaît mes dispositions les seconde parfaitement et j'ai lieu d'espérer qu'enfin tous les corps de rebelles seront dissous encore plus par l'impossibilité de subsister que par la force des armes. — Il résulte de ces détails qu'il m'est impossible de disposer aussitôt d'autant de troupes que je l'avais pensé... Malgré les trois brigades que j'ai envoyées à Rossignol, il me demande encore quatre mille hommes pour une expédition importante¹ ; je ne puis accéder à sa demande, je ne connais rien de plus important que le plan qui doit terminer la guerre de la Vendée.... Elle n'est point finie cette malheureuse guerre. Je vous l'avais bien dit qu'il existait encore de grands coups à porter. — Gardez-vous surtout, citoyens Représentants, de croire que je puisse chercher à prolonger le pouvoir dont vous m'avez investi. L'intérêt public est mon unique but et si tout autre que moi peut être plus utile au poste que j'occupe, je renoncerai sans peine à un grade que je n'ai point demandé et dont je n'ai jamais plus senti les désagréments qu'aujourd'hui. L'éloignement des Représentants en est une des principales causes. J'ai été contraint, dans une opération aussi importante, de tout prendre sur ma responsabilité ; je n'ai pas même eu l'avantage de recevoir votre approbation et je compromettrais la réussite de mon projet si j'attendais pour agir que je l'eusse obtenue... Cruelle alternative !... mais qu'importe j'ai fait ce que j'ai cru devoir faire ; ma conscience n'a rien à se reprocher et je ne doute point que vous ne rendiez justice à la pureté de mes intentions. — Au moins, citoyens Représentants, répondez à cette dépêche. Faites-vous représenter mes précédentes lettres, jugez de ma position, de celle du genre d'ennemi que j'ai à poursuivre et donnez-moi les conseils dont j'ai le plus pressant besoin. — Je commence à réunir une grande quantité d'argenterie ; je me dispose à vous l'adresser avec la liste des officiers qui m'ont remis généreusement ces divers objets. — J'apprends à l'instant que la blessure de Charette l'a forcé à rester caché dans une métairie ; je vais tout faire pour le découvrir. » (t. III-111)

30 janvier — Carnot fait au Comité de salut public un rapport sur « *le système général des opérations militaires de la campagne prochaine* » et, après avoir passé toutes les armées en revue, indique, concernant les opérations à l'Ouest² :

« [...] Il reste à parler des opérations que doivent faire les armées de l'Ouest, des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg, qu'on peut regarder comme n'en faisant qu'une. — Ces armées ont trois objets à remplir, 1° finir la guerre de la Vendée ; 2° garder les côtes ; 3° opérer la descente projetée sur les côtes d'Angleterre. — Il faut pour le premier de la cavalerie

¹ Le général Rossignol était à Rennes pour combattre les Chouans. C'est sans doute pour cela qu'il réclamait des troupes. Mais, le jour même, 31 janvier, le Comité, après avoir médité un débarquement en Angleterre (notes 392 et 439), envisagea de s'emparer des îles de Jersey, Guernesey et Aurigny (note 439) et c'est dans cette optique que Rossignol, sans divulguer l'opération à Turreau, le pressa encore de lui envoyer des troupes. Le 7 février, de Saint-Malo, Cadène, chef de brigade, écrivit à Bouchotte : « Depuis quelques jours est arrivé un homme de Jersey rapportant qu'il y avait dans cette île et dans celle de Guernezey, huit mille hommes de troupes anglaises et quatre mille émigrés, soixante vaisseaux de transport et six frégates. On présume, et je le crois, que cette troupe était destinée à faire une descente sur nos côtes, dans le cas où les brigands eussent pu pénétrer Granville ou à Cancale. Il paraît que leur projet est avorté, d'après la défaite des brigands ; cependant, je crois qu'il serait impolitique de s'endormir sur leur compte. » (t. III-117) Voir les lettres de Rossignol des 7, 13 et 17 janvier. Le 26, toujours de Rennes, il écrivit à Turreau : « J'ai en ce moment le plus urgent besoin des quatre mille hommes que tu m'as promis, pour mettre à exécution l'expédition la plus importante au salut de la république. Je t'invite donc à faire partir à grandes journées cette colonne qui se dirigera sur la Roche-Sauveur, Vannes et Hennebon où elle attendra mes ordres ultérieurs. Je compte sur toi avec la plus grande confiance. » (t. III-121)

² Ce texte ne figure pas dans Aulard, puisque ce n'est pas un arrêté, ni dans Bouloiseau. Je ne l'avais jamais vu. Mais il me semble trop intéressant pour notre sujet pour ne pas le signaler et le rapporter au moins en partie.

légère, quelques corps d'infanterie bien en masse et très-peu d'artillerie (1). — Pour le second, de bonnes garnisons dans les ports et de bons corps-de-garde sur les côtes. — Pour le troisième, les mêmes dispositions que pour le second, avec une flotte nombreuse toujours prête. — Il est à remarquer, au sujet de cette descente [sur Jersey, *Ndl*] que lors même qu'elle ne pourrait pas s'exécuter cette année les seuls préparatifs tiendraient en échec toutes les forces navales anglaises pendant la campagne, et les empêcheraient de rien tenter de considérable ailleurs. Cet appareil forcerait les Anglais à tenir une armée considérable sur pied, ce qui met leur constitution dans un grand danger, ensuite leurs finances, et les empêche de porter des secours dans les Pays-Bas ; il est donc essentiel de pousser les préparatifs avec toute la vigueur possible, et de se tenir en mesure de profiter de la première occasion pour l'exécuter.² — Au système qui vient d'être exposé, il faut joindre quelques règles générales qui ont été prises pour base dans tous les arrêtés du comité de salut public sur les opérations militaires. — Ces règles générales sont d'agir toujours en masse et offensivement ; d'entretenir une discipline sévère et non minutieuse dans les armées ; de tenir toujours les troupes en haleine sans les excéder ; de ne laisser dans les places que ce qui est absolument indispensable pour leur garde ; de faire de fréquentes mutations dans les garnisons et les résidences des états-majors et commandants temporaires pour rompre les trames qui ne manquent pas de se nouer par un trop long séjour dans le même lieu, et d'où procèdent les trahisons qui livrent les défenseurs à l'ennemi ; d'apporter la plus grande vigilance ; d'obliger les officiers-généraux à les visiter eux-mêmes très-fréquemment ; d'engager en toutes occasions le combat à la baïonnette et de poursuivre constamment l'ennemi jusqu'à sa destruction complète. — Il est évident que nous ne pouvons terminer la guerre [étrangère, *Ndl*] dans cette campagne sans de grandes batailles car, quand par des opérations partielles nous serions venus à bout de détruire la moitié de l'armée ennemie, il lui resterait encore les moyens de nous attaquer de nouveau l'année prochaine, et de prolonger ainsi l'état violent où nous sommes. Il faut donc une campagne des plus offensives, des plus vigoureuses et c'est ce qui a été recommandé, à tous les généraux et surtout à celui de l'armée du Nord, qui doit porter les coups les plus décisifs. » (t. III-125)

3 février 1794 – Montaigu — Le général en chef Turreau au Ministre de la Guerre.

L'ennemi chassé de toutes parts par mes colonnes avait osé s'emparer de Tiffauges que j'avais le projet de faire occuper comme poste important, quoiqu'à moitié brûlé. Tiffauges se trouvait sur la route que devait tenir la colonne du centre que je commandais immédiatement. L'ennemi, qui avait coupé le pont sur la Sèvre, paraissait vouloir faire une vigoureuse résistance que sa position rendait facile, et déjà il avait lâché quelques coups de fusil à mon avant-garde lorsque je fis approcher un obusier d'artillerie volante. Une vingtaine d'obus jeta bientôt la terreur parmi ces coquins, et le général Robert, à la tête de quatre-vingt grenadiers, entra de suite dans la place. C'est un poste que je fais occuper comme très important pour assurer une des communications de l'intérieur (3). — Pendant que cela se passait à la colonne du centre, le général de brigade Grignon, qui commande une des colonnes de gauche, alors à Saint-Fulgent, fit sortir mille hommes sur deux colonnes pour attaquer l'ennemi. Les deux colonnes devaient attaquer en même temps. L'une d'elles attaqua trois heures plus tard qu'elle ne devait le faire et fut mise en déroute, l'autre obligée de se replier. Nous n'avons perdu qu'une vingtaine d'hommes ; mais cet échec m'afflige d'autant plus qu'il est une preuve du

(1) Le général Turreau avait annoncé qu'une promenade militaire de huit ou quinze jours au plus lui suffirait pour terminer la guerre de la Vendée ; de son côté, Rossignol annonçait la destruction prochaine des chouans. Ainsi ces guerres de l'Ouest inquiétaient peu le gouvernement. (Note de Savary.)

² Le Comité avait renoncé à un débarquement en Angleterre, mais sentait tout l'intérêt que les Anglais, avertis par des indiscretions, continuent à le redouter. Voir dans la note 439 la lettre de Le Carpentier du 19 mars.

(3) Turreau savait par les rapports du 31 qu'il ne trouverait à Tiffauges qu'un faible poste pour la garde du pont. L'attaque qu'il annonce est son seul fait de guerre dans la Vendée : il était escorté de toute la division du général Duquesnoy et d'une nombreuse cavalerie. (Note de Savary.)

peu de subordination de quelques officiers qui veulent toujours raisonner les ordres au lieu de s'y conformer exactement. — Le citoyen Prévignaud, adjoint au général Duval, avait reçu de moi l'ordre de joindre sa colonne à celle du général Grignon et avait différé ce mouvement. L'officier qui commandait une des colonnes a attaqué beaucoup plus tard que ne portait l'ordre du général Grignon ; voila la cause de cet événement. J'ai mandé ces deux officiers pour me rendre compte de leur conduite et je les livrerai à la commission militaire. — L'adjutant général Desmarres, accusé de lâcheté, avait reçu de moi les arrêts forcés à Angers. Traduit à la commission militaire, il a été condamné à la guillotine. Quelques exemples comme celui-là ramèneront à leurs devoirs les officiers qui oseront s'en écarter. Je dois te dire, citoyen ministre, que le général Grignon n'a point de tort dans cette affaire dont il avait fait seulement les dispositions. — Le général Duquesnoy m'a rejoint ; il commande une partie de la division détachée de l'armée du Nord ; le général divisionnaire Cordellier commande l'autre. Ils marchent l'un et l'autre sur Charette, tandis que des postes d'observation très forts l'empêchent de passer sur différents points. Je le crois cerné, mais je ne répondrais pas qu'il n'échappât. Il a avec lui un peu plus de quatre mille hommes. — Je compte aller sous peu à La Rochelle, tu sais qu'il manque beaucoup d'artillerie à cette place (1). » (t. III-140)

6 février 1794 — Le Comité de salut public (Carnot) répond à la lettre du 31 de Turreau et lui adresse son arrêté du jour, dont l'article premier porte : « tous les citoyens des pays qui ont participé à la révolte de la Vendée et qui ne font point partie des troupes soldées, seront tenus de déposer sous vingt-quatre heures leurs armes à feu, de quelque espèce qu'elles soient, entre les mains des agents nationaux, et ceux-ci entre celles de l'autorité militaire dans l'espace d'une décade. Les citoyens ou agents nationaux réfractaires à cette loi seront punis de mort par une Commission militaire (2) ». Dans sa lettre, le Comité, plutôt dubitatif, insiste « surtout » sur le désarmement. (Voir la lettre et l'arrêté, note 443 [à la fin du présent document].) L'arrêté en question fut décrété par la Convention le 10 février (note 453).

9 février 1794 – Nantes — Le général en chef Turreau au Comité (réponse à la lettre du 6).

« Citoyens Législateurs, — Les rassemblements des brigands devenant chaque jour plus nombreux et plus inquiétants par leur audace, j'ai cru devoir diminuer le nombre de mes colonnes et de mes postes pour renforcer les uns et les autres. Les routes étant pour la plupart coupées par des partis de brigands, la correspondance devenant de jour en jour plus difficile. — J'avais quitté Cholet, après y avoir laissé une quantité suffisante de troupes pour le défendre, un général, sur le courage, les talents et l'activité duquel j'avais lieu de compter. — J'étais parti de Cholet à la tête de la colonne du centre et j'avais, comme je l'ai mandé au ministre, attaqué et repris Tiffauges. Arrivé à Montaigu, je remis au général Duquesnoy le commandement de cette colonne qui, secondée d'un côté par l'adjutant général Dufour, de l'autre par les généraux Haxo et Dutruy, devait poursuivre sans relâche l'armée de Charette que le rapport du général de Bar portait à près de 10.000 hommes, à qui surtout la position avantageuse du bocage prêtait de nouvelles forces. — Après avoir donné aux différents chefs de colonnes les instructions qui se sont trouvées conformes à l'arrêté que vous m'avez envoyé et qui n'était qu'une conséquence de la loi du mois d'août, je m'étais rendu momentanément à Nantes où m'appelaient plusieurs opérations relatives à la défense des côtes et aux autres points de mon commandement, et lorsque j'ai cru plus convenable de faire parvenir par Montaigu une grande partie des subsistances, plus sûr d'établir par cet endroit ma correspondance avec les généraux, j'ai résolu de fixer à Nantes mon quartier général (3). — En quittant Cholet, poste très mauvais et que j'aurais déjà brûlé s'il n'avait été réservé par un

(1) Turreau ne parle ni de l'échec de Cordellier dont il ignorait la position ni de son projet d'aller établir son quartier-général à Nantes où il se rendit le lendemain. (Note de Savary.)

(2) Cette disposition fait assez voir que le comité ne connaissait point la situation de la Vendée insurgée de nouveau dans toutes ses parties. (Note de Savary, t. III-152.)

(3) Turreau s'était rendu à Nantes le 4. Il n'avait pas pu faire connaître à cette époque aux généraux l'arrêté du comité de salut public du 6. Il ne se faisait aucun transport de subsistances par Montaigu, où Nantes était obligé d'en envoyer. Tout ce passage est une fable. (Note de Savary.)

décret de la Convention nationale, j'avais suffisamment pourvu à sa sûreté ; le brave général Moulin le jeune, chargé de commander *les cinq mille hommes* qui s'y trouvaient stationnés, méritait toute la confiance que j'avais en lui : je savais qu'il ne quitterait le poste qu'avec la vie. — La marche des rebelles, sous les ordres de la Rochejaquelein, du côté de cette ville *me causait néanmoins la plus grande inquiétude*. L'exemple de la lâcheté de quelques bataillons me faisait craindre l'effet de la terreur qui semble précéder les pas des brigands. Malgré les troupes préparées à leur résister, *j'ordonnai au général Cordellier* alors à Tiffauges de se porter sur le champ à Cholet avec deux mille hommes de l'Armée du Nord.¹ — A une lieue de cet endroit, Cordellier vit toute la division de Moulin en déroute complète, poursuivie sur la route de Nantes par quelques milliers de brigands en grande partie sans armes, qui avaient eu l'audace de fondre sur un poste garanti *par tant de forces*. Tout allait être en leur pouvoir, munitions de guerre et de bouche, lorsque les troupes du Nord, *précédées par les chasseurs francs* (2), fondant sur ces coquins avec la rapidité de l'éclair, les contraignirent bientôt à ne songer qu'à fuir. Rien alors ne put les faire échapper à la vengeance des soldats dignes de porter le nom républicain : on a fait de ces scélérats *une si grande boucherie qu'on n'a pas pu compter le nombre des morts*. — Cette victoire, on ne peut plus importante, a cependant coûté bien cher à la république par la mort du général de brigade Moulin le jeune. *Je le pleure* bien moins comme mon ami que comme un des plus braves soldats, des plus habiles officiers, et des plus purs républicains qui existent. — Indigné de la lâcheté de ses troupes, Moulin fait de vains efforts pour les rallier, se précipite au-devant de l'ennemi pour les encourager par son exemple ; il est atteint d'une balle et, prêt à tomber entre les mains des brigands, se fait sauter la cervelle *du dernier coup de pistolet qui lui restait à tirer...* Je ne doute point que la Convention Nationale ne sache apprécier cet acte d'héroïsme ; mais les mânes du courageux Moulin appellent la vengeance des lois contre les lâches qui ont fui *dans cette mémorable journée*, et si l'on ne punit pas de mort les officiers qui auront pu donner l'exemple de cette déroute, je n'aurai plus de soldats sur lesquels je puisse compter... (3) L'intérêt public exige, Citoyens représentants, que la Convention nationale décrète sur le champ que Cholet, malgré le patriotisme de ses habitants, ne sera point excepté de l'incendie général. Ce poste est si mauvais qu'on en peut répondre même avec des forces supérieures à celles de l'ennemi. Mortagne, dans une position heureuse, deviendra le point central des opérations de la Vendée. — Je ne calcule point les intérêts particuliers lésés par cette mesure, la république est en état de dédommager les patriotes de la perte de leurs propriétés... Je le répète, tant que Cholet existera, il sera le théâtre des incursions des rebelles et le tombeau de nos soldats. Combien n'eussent pas péri dernièrement *sans l'ordre que la prudence m'engagea de donner à la colonne de Cordeliers* ? Aujourd'hui qu'une triste expérience m'a mis à portée de juger du nombre des rebelles qui existent encore, je dénonce formellement à la Convention Nationale les ignorants, les fripons, les intrigants et les traîtres qui n'ont cessé de la tromper sur la véritable situation de la Vendée, qui ont fait diminuer par leurs faux rapports les secours destinés à *rétablir le calme* dans cet abominable pays... (4) J'avais raison de dire depuis longtemps que la guerre de la Vendée n'était qu'assoupie, qu'elle serait devenue plus terrible que jamais si on ne fut empressé d'adopter de grandes mesures. Il faut encore passer *vingt mille de ces scélérats au fil de la baïonnette* (5). Je ferai tout pour terminer, mais j'ai le plus grand besoin pour y parvenir du concours des représentants du Peuple qui veulent bien m'aider de leurs conseils et de leur autorité. — Le désarmement s'exécute, les subsistances abondent dans nos magasins ; et, sans la négligence des employés, les intentions du Comité de

¹ Dans une lettre du 7 février, à Turreau, Cordellier annonce que, de son propre chef, il part de Tiffauges pour Cholet où « Moulin paraît aussi avoir des inquiétudes à cause du peu de force qu'il a à Cholet ». (t. III-160)

(2) Qui n'étaient pas dans la Vendée. (Note de Savary)

(3) Celui qui s'exprimait ainsi ne s'exposa jamais à voir l'ennemi en face. (Note de Savary.)

(4) Quel calme que celui de l'incendie et de la mort !... (Note de Savary.)

(5) Il devait dire six à sept cent mille, s'il entendait parler de toute la population. (Note de Savary.)

Salut Public eussent été bien mieux secondées (1). — J'ai reçu avec plaisir l'approbation que vous avez donné aux mesures que j'ai prises (2). Rien ne pourra jamais altérer mon attachement à la cause sacrée que j'ai résolu de défendre jusqu'à la mort. — Salut et fraternité. — *Post-Scriptum*. La marche de mes colonnes depuis Doué a détruit plus de *six mille brigands* avant qu'il fût nécessaire de changer de mesure pour s'opposer à leurs nouveaux rassemblements. — Le citoyen Francastel m'apprend à l'instant qu'il a instruit le Comité de Salut Public de différents faits alarmants ; je suis surpris qu'il n'ait pas cherché à s'instruire de la vérité des détails qui lui étaient donnés par des hommes qui certainement n'étaient pas aux différentes affaires qui ont eu lieu. S'il m'eût écrit plutôt, je lui aurais appris que Cholet occupé par les rebelles avait été une heure après leur tombeau ; que l'échec éprouvé par Carpentier, que j'avais chargé d'occuper le poste de Vihiers pour entretenir la communication avec Saumur, n'avait aucune influence désavantageuse... Le citoyen Francastel paraît douter des précautions que j'ai prises pour assurer la rive droite de la Loire. J'ai remis à cet égard au général Kléber des instructions assez précises pour ôter toute inquiétude. Quant à la rive gauche, je n'ai cru devoir conserver que le poste de Saint Florent, et il est assuré. Si l'on veut me faire d'autres reproches, j'y répondrai, si vous croyez qu'il puissent mériter que j'y fisse attention. — Lorsque ma présence fut nécessaire à la rive droite de la Loire, dans le temps qu'on poursuivait les brigands de ce côté, quoi qu'on me dit alors qu'il n'y avait aucuns rassemblements dans la Vendée, je pris toutes les précautions possibles pour assurer les postes qui y étaient, et j'y serais entré beaucoup plus tôt, si, comme je m'en suis plains, on n'eut pas fait faire à la colonne du Nord *un très grand détour fort inutile...* [selon ses propres ordres. *Ndlà*] Le fait est qu'on vous a trompé longtemps et qu'on m'a trompé moi-même sur la situation des rebelles ; mais actuellement, j'ai vu et j'agis. » (t. III-167)

Le même jour, Turreau écrit au Ministre de la Guerre une lettre moins détaillée. Il ajoute :

« Je dénonce à la Convention Nationale, à la France entière, les généraux perfides qui ont osé dire, faire imprimer même qu'il n'y avait plus de Vendée ; et moi, je soutiens que cette guerre n'est pas finie, et qu'il y a encore trente mille brigands à détruire. — Tu n'apprendras pas sans indignation, citoyen ministre, que *cinq mille soldats*, qui se disent républicains, ont fui devant quatre mille brigands qui n'étaient pas tous armés... Tu voudras bien transmettre cette lettre à la Convention. » (t. III-171)

10 février – Nantes — Le général en chef Turreau transmet à ses généraux l'arrêté du Comité de salut public du 6 février avec l'ordre suivant :

« Il est ordonné à tous les généraux, officiers supérieurs, chefs de colonnes, commandants des corps stationnés dans différents points du commandement de l'armée de l'Ouest, de désarmer sur-le-champ toutes les communes ³ comprises dans le cercle formé par les places de Saint-Gilles, les Sables, Luçon, Niort, Airvault, Thouars, Saumur, et depuis Saumur jusqu'à Nantes toute la rive gauche de la Loire, et depuis Nantes jusqu'à Saint-Gilles, tous les points de la circonférence exceptés. Dans l'étendue du pays soumis au désarmement, il ne doit rester

(1) Il n'était pas encore question de désarmement, et il n'existait point de magasins. (Note de Savary.)

(2) On a vu quelle sorte d'approbation le Comité de salut public avait donnée ; on verra bientôt ce qu'il pensait à cet égard. (Note de Savary.)

³ L'arrêté du Comité ne prévoyait pas de désarmer les communes patriotes, ce que Turreau ordonna expressément de son côté, soulevant les protestations des intéressés et de certains généraux. Voir notamment la délibération du district de Paimbœuf du 15 février (t. III-204) et la lettre de la Société populaire de Doué, du 24 février, à la Convention (t. III-229). Mais les représentants Garrau, Hentz et Francastel confirmèrent le désarmement le 20 février, quoique leur arrêté n'ait pas apparemment une portée générale puisque les communes à contraindre restent à désigner (t. III-216).

d'armes qu'aux soldats de la république. — Le présent ordre sera exécuté sous la responsabilité de ceux à qui on l'adressera. » (t. III-152) (1)

12 février 1793 — Le Comité de salut public (Barère) dénonce à la Convention la tactique des colonnes et les destructions aveugles en « Vendée » (2) et fait nommer Hentz et Garrau près l'armée de l'Ouest (note 452).

13 février 1793 – Saumur — Le général en chef Turreau au Comité de salut public.

« J'ai quitté Nantes précipitamment pour venir à Angers et Saumur où la malveillance cherchait à propager la terreur que quelques lâches avaient semée aux Ponts de Cé ; l'alarme était sur les deux rives de la Loire. On nous faisait battre à Cholet, tandis que nous y avions remporté une victoire complète [le 9 février. *Ndlr*]. Cette ville était au pouvoir de l'ennemi ainsi que celle de Mortagne qui n'a pas même été attaquée. L'ennemi était vaincu à Cholet et on battait la générale à Saumur qui en est à douze lieues. J'étais à Angers le 11, et l'on disait hier, ici, que le pont de Cé avait été pris le 11, etc., etc.. On se plaint partout de moi (3), les plus modérés me traitent d'ignorant et le plus grand nombre m'accuse de trahison ; enfin il n'est point de contes absurdes que l'on ne débite sur mon compte. Malheureusement, des hommes en place, en montrant eux-mêmes des craintes mal fondées, semblaient justifier cette terreur panique. — On commence à se rassurer et mes nombreux ennemis perdent ici leur espérance. Je repars pour Nantes, et de là je compte rentrer dans la Vendée. — Une partie de la division détachée du Nord vient de battre complètement Charette à *Saint Colombin près Legé* ; l'affaire a été très chaude, on a exterminé une foule de brigands. J'attends des détails de cette affaire pour vous les faire passer. Une centaine de blessés ont été apportés à Nantes, et on n'a pas manqué de dire que nous avions été complètement battus ; mais quand cela arrivera, je vous le dirai moi-même, je ne vous cacherai ni mes avantages ni mes revers. — Le général Cordellier qui commande une des colonnes agissantes et qui a battu l'ennemi à Cholet, a l'ordre de le poursuivre sans relâche. Il me marque que la Rochejaquelein est tué et enterré à Trémontaine [lettre du 12 février, t. III-189]. *Trente rapports* me sont faits sur cet événement et tous s'accordent. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'était pas à Cholet et que c'était son armée qui attaquait cette ville ; elle était commandée par Stofflet. J'ai ordonné à Cordellier de faire déterrer La Rochejaquelein et d'acquérir des preuves de sa mort. — Vous recevrez sous peu, citoyens représentants, un journal de mes opérations (4) depuis que j'ai pénétré dans la Vendée avec douze colonnes agissantes. Vous y verrez les raisons qui m'ont obligé de changer mon plan et de réduire le nombre de mes colonnes pour les rendre plus fortes, parce que l'ennemi devenait plus fort lui-même ; vous y verrez que, même en changeant mon plan primitif, la marche n'a pas été moins militaire et révolutionnaire ; vous y verrez, non pas des victoires éclatantes, mais des succès réels et quelques légers échecs. Je vous y dirai enfin toute la vérité, je ne n'en suis jamais écarté. — Veuillez, citoyens représentants, me continuer vos

(1) Savary écrit : « Cet ordre étendait le cercle de l'insurrection jusqu'à Saumur, et cependant toute la partie du pays située sur la rive droite du Layon avait constamment résisté aux efforts des révoltés ; mais le général ne voulait reconnaître dans cette vaste enceinte, ni autorités constituées, ni défenseurs de la liberté : tout était proscrit dans 'son opinion' ».

(2) Savary écrit : « On ne peut ici se défendre d'une réflexion bien pénible. Puisque le comité de salut public blâmait le plan de dévastation et d'incendie pourquoi n'en arrêtait-il pas le cours ? pourquoi ne faisait-il pas au moins respecter cette disposition du décret du 1^{er} août 1793, qui enjoignait de conduire dans l'intérieur *les femmes, les enfants, les vieillards, et de pourvoir à leur subsistance et à leur sûreté, avec tous les égards dus à l'humanité* ? pourquoi enfin ne rappelait-il pas le général Turreau ? Le comité pouvait, à la vérité ignorer que tout était sacrifié sans exception et si l'on en croit l'assertion de Carnot à une époque postérieure [le 29 septembre 1794], Robespierre s'était opposé à la destitution de ce général. » (note 653).

(3) L'aveu était naïf, et le général avait raison. (Note de Savary.)

(4) C'était le compte qu'il venait de rendre aux représentants près l'armée [t. III-183]. (Note de Savary.)

bontés et votre appui ; j'en ai plus besoin pour résister aux traits de la calomnie et de la malveillance qui m'environnent. On ne me pardonne pas d'être général en chef. — P.-S. Je reçois une lettre (de Duquesnoy [du 10 février, t. III-180]) qui me donne les détails sur la victoire remportée sur Charette, je vous envoie copie. » (t. III-191)

13 février 1794 — Le Comité de salut public au général de division Dembarrere

« C'est par les mauvaises dispositions des généraux qui commandent les forces de la république dans la Vendée et dans les départements environnants que les débris de l'armée de Charette relèvent une tête insolente, et qui menace les villes de la Vendée et de Maine-et-Loire. Les brigands ont fait des attaques contre de petites colonnes ; on a trop disséminé nos troupes, on a trop divisé les cantonnements. Au lieu de conserver deux masses considérables de forces pour attacher tous les rebelles, les généraux ont eu la maladresse ou le crime de n'avoir que des colonnes de mille à douze cents hommes, encore même ils les divisaient en de plus petites parties. Le moyen de ne pas relever le courage des brigands avec de pareilles mesures !... — C'est sur toi, général, que le comité repose l'espérance que tu iras sur-le-champ, dès la lettre reçue, à Nantes te concerter avec le général en chef Turreau, voir l'état de toutes les forces, combiner un grand plan ferme et exécutable subitement. Il faut rassembler les forces, réunir les moyens, tuer les brigands au lieu de brûler des fermes, faire punir les fuyards et les lâches, et écraser totalement cette horrible Vendée. — La politique de nos ennemis du dehors et du dedans est d'éterniser la Vendée, d'occuper dans l'intérieur nos forces utiles, de faire diversion à nos travaux maritimes et de tourmenter l'opinion publique. Eh bien, c'est à toi que le comité confie le soin de combiner avec le général Turreau les moyens les plus assurés de tout exterminer dans cette race de brigands. Est-il possible que, lorsque nous battons les diverses troupes de l'Europe, nous nous voyons sans cesse tourmentés par des brigands et des rebelles sans moyens ? Lis, et pars sur-le-champ. La patrie t'appelle à terminer la Vendée avant l'ouverture de la campagne : c'est l'objet le plus important. (1) — *Signé* : Barère, Jean-Bon Saint-André, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne. » (t. III-194)

14 février 1794 – Nantes — Le général en chef Turreau au Ministre de la Guerre.

« C'est un vrai plaisir pour moi de t'annoncer les nouveaux succès qu'ont obtenus les armées de la République. Le général de division Cordellier m'annonce deux victoires remportées aux environs de Beaupréau et de Montrevault. Quinze cents brigands ont mordu la poussière, deux cents se sont noyés dans l'Èvre. Cordellier les poursuit sans cesse, c'est mon ordre ; les deux colonnes agissantes devant poursuivre sans cesse les rassemblements de l'ennemi, tandis que des postes d'observation le tiennent en échec et l'empêchent de sortir du cercle que chaque victoire rétrécit de plus en plus. — J'apprends dans l'instant [par une lettre du général Vimeux du même jour, t. III-198] qu'un parti que j'ai fait sortir de Nantes pour enlever des grains, a tué ou fait noyer trois cents brigands stationnés dans la forêt de Princé et qui s'opposaient à l'enlèvement des subsistances. Je te prie, citoyen ministre de faire part de cet avantage au Comité de Salut Public. — Et l'on disait qu'il n'y avait plus de brigands,...et depuis que je suis entré dans la Vendée, en voila plus de douze mille qui sont exterminés,... et je ne cesse de faire brûler partout et de tuer ces coquins,... et l'on dit que je cherche à prolonger cette guerre et qu'il n'y a que *Marceau* ou *Westermann* qui puisse la finir !... — Je braverai la malveillance, citoyen ministre, quand j'aurai ta confiance et que je serai sûr de n'avoir pas démérité auprès de toi et du Comité de Salut Public. — Tu sais que, *sans aucune autorisation* j'ai pris les mesures les plus rigoureuses pour terminer cette guerre affreuse. Le Comité de salut public a bien voulu depuis y donner sa sanction ; mais j'étais tranquille, je me reposais, qu'il me soit permis de le dire, sur la pureté de mes intentions. (2) — J'oubliais de te dire,

(1) Le général Dembarrere ne put remplir cette mission et l'on continua à brûler. Le seul moyen de soumettre la Vendée eût été de s'établir au centre du pays et il n'était plus possible d'y faire vivre une armée à moins que l'on n'eût commencé par rétablir des moulins et des fours. (Note de Savary.)

(2) Turreau aurait bien voulu obtenir une sanction plus positive que celle que lui avait adressée le comité de salut public [le 6 février]. Il la sollicitait indirectement. (Note de Savary.)

citoyen ministre, que la division aux ordres du général Cordellier mérite les plus grands éloges, particulièrement le soixante quatorzième régiment, ci-devant Beaujolais, conduit par un de ses chefs, Moret, qui, suivant Cordellier, a eu la plus grande part à la victoire. » (t. III-199)

15 février 1794 – Nantes — Le général en chef Turreau au Comité de salut public (deux lettres).

Première lettre : — « Citoyens représentants, les ordres que j'ai donnés aux divers chefs des colonnes chargées de poursuivre sans relâche le reste des brigands s'exécutent chaque jour avec plus d'activité : près de quinze cents de ces scélérats viennent de tomber sous les coups de la brave division commandée par le général Cordellier ; il les a fait repentir d'avoir attaqué Beaupréau, où il était alors, comme ils l'ont fait d'être entrés dans Cholet. — A peine les avant-postes du général Cordellier furent attaqués que bientôt tous les soldats de sa division se répandant en tirailleurs dans la campagne voisine, mirent les brigands dans la plus complète déroute. Ils jetaient leurs armes afin de mieux battre en retraite. Vous devez concevoir combien on en a tué pendant une fusillade qui a duré, sans discontinuer, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir ; les brigands étaient tellement serrés que plus de cent cinquante sont tombés dans la rivière d'Erde, et une grande quantité dans celle de Sangnere. — Cordellier ne s'est pas borné à cette victoire : le tiers de sa division, qui s'était porté du côté de la Poisevignière, a tué plus de sept cents hommes. — Le 26 du mois [pluviôse – 14 février], ces coquins ont voulu encore se mesurer avec lui ; mais il les a si bien frottés que le corps qu'il avait à combattre se trouve réduit à près de cinq cents hommes mal armés. — On ne saurait trop donner d'éloges à l'intrépidité des soldats du 74^e régiment ; ils méritent le titre de républicains ; c'est tout dire. — Je vous avais bien dit, citoyens représentants, qu'avec des officiers généraux instruits, des soldats courageux, je répondais de terminer la guerre de la Vendée, d'après les mesures que j'ai adoptées. — Je continue à mettre dans les opérations des divers chefs de colonne l'ensemble qui fait tomber les brigands sous les coups d'une attaque lorsqu'ils ont échappé à ceux d'une autre. — Je me suis empressé de faire retourner à la poursuite de Charette, dans le Bocage, la division du général Duquesnoy, dont je vous ai déjà également annoncé le succès. — Salut et fraternité. — *Signé* : Le général en chef — Turreau. — P. S. Hier trois cents brigands ont été égorgés par des troupes détachées de Nantes, près de la forêt de Princé... Encore une victoire ! — Pour copie conforme, Francastel. » – Lue à la Convention le 18 février. (*Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 151, 19 février 1794 ; extrait dans Savary, t. III-200)

Deuxième lettre : — « Citoyens représentants, c'est avec la plus vive satisfaction que je vous annonce deux nouveaux succès importants que vient de remporter une division de l'armée que je commande. Le général de division Cordellier a qui j'avais donné ordre, après sa victoire de Cholet, de poursuivre sans relâche l'armée qu'il avait battue, a atteint l'ennemi, et l'a combattu deux jours de suite aux environs de Montrevault. Ces deux essais ont été deux victoires complètes : plus de quinze cents brigands ont été tués, deux cents se sont noyés dans l'Erde ; on continue à poursuivre le reste, ce sont les débris de l'armée de Larochejacquelein. Plusieurs chefs ont été tués, entre autres une jeune femme qui paraissait commander toute l'armée brigandine. — Ces succès sont dus à une partie de la division détachée de l'armée du Nord, qui mérite le plus grand éloge, particulièrement le brave 74^e régiment commandé par son chef de bataillon Morot, à la fermeté duquel Cordellier dit devoir la victoire. — Je suis toujours mon plan, qui est d'avoir deux colonnes agissantes, poursuivant l'ennemi sans relâche, et de forts postes d'observation qui le retiennent dans un cercle étroit. L'on continue à brûler de tous côtés, et cette opération ira plus vite si l'on enlevait promptement les objets de subsistances que j'ai ordonné de conserver ; mais, je vous l'ai déjà dit, citoyens représentants, la lenteur que les agents des corps constitués et du régisseur-général des vivres, qui cependant est lui-même très actif, ont apportée à l'enlèvement des grains et fourrages, a été très préjudiciable sous plus d'un rapport à la chose publique. — *Signé* : Turreau. » – Lue à la Convention le 18 février. (*Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 151, 19 février 1794 ; ne figure pas dans Savary.)

18 février 1794 – Nantes — Le général en chef Turreau au président de la Convention.¹

« La marche des colonnes que j'avais chargées de traverser la Vendée, a déjà produit la mort de près de six mille brigands, la découverte d'une quantité considérable de grains et de fourrages *que j'ai fait déposer dans les magasins des environs* (2) et de quelque argenterie que je m'empresse de t'adresser. L'envoi eût été plus considérable si quelques soldats, indignes du nom républicain, n'eussent détourné une partie de ces effets. J'ai lieu de croire qu'ils changeront de conduite lorsqu'ils verront la Convention nationale consacrer dans son bulletin les noms de ceux qui ont généreusement apporté sur l'autel de la patrie le prix des dangers qu'ils ont courus. [Suivent les noms de 13 soldats.] » — Lettre lue et vivement applaudie le 20 février. (*Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 153, 21 février.)

28 février 1794 – Nantes — Le général en chef Turreau au Ministre de la Guerre. (Trois lettres ce jour.)

« J'étais entré dans la Vendée pour suivre Charette, j'avais réuni les deux divisions aux ordres de Cordellier et Duquesnoy. Charette, trompé par ma marche dirigée sur le petit et grand Luc, restait tranquille à Genneton et Saint-Philbert de Rouaine, lorsque *par une contre-marche forcée*, je me suis trouvé le 24 à une demi-lieue de lui. Arrivé trop tard pour faire aucune attaque, j'ai pris position sur les Landes de Bouaine et, le lendemain, j'ai fait marcher les troupes sur deux colonnes pour attaquer. Arrivé aux hauteurs de Genneton, mes éclaireurs n'ont pas tardé de rencontrer ceux de Charette. Averti par quelques coups de carabine et de pistolet, je me suis porté en avant pour reconnaître. Assuré que l'ennemi avait une position qui l'invitait à se battre, j'ai ordonné à l'infanterie légère, qui formait l'avant garde de ma colonne de gauche, de se déployer sur sa droite entre les deux colonnes et d'amuser l'ennemi posté dans un bois qui formait un angle saillant sur les Landes de Genneton. Mes colonnes continuant leur marche, ne devaient engager l'action que lorsqu'elles seraient à portée d'attaquer l'ennemi sur ses deux flancs ; mais Charette a fait manquer l'effet de ces dispositions en fuyant rapidement. Ma cavalerie l'a poursuivi et a atteint vingt ou vingt-cinq de ses cavaliers allemands qui ont mordu la poussière. Parmi eux s'est trouvé un chef, nommé *Dorinière*, ancien officier au régiment de Saintonge. Je n'ai pas perdu un homme, nous avons été délivrés d'une centaine de ces coquins, tant aux Landes de Bouaine, Genneton qu'aux environs. — Ma marche, citoyen ministre, n'a produit d'autre effet que de forcer Charette à quitter son pays chéri, le Bocage, pays affreux pour faire la guerre, et qui lui est extrêmement favorable (3). Il s'est porté dans la partie de la Vendée qui avoisine Cholet. J'ai envoyé à sa poursuite la division commandée par le général Cordellier et un corps commandé par Haxo. Quant à celle commandée par le général Duquesnoy, je l'envoie à Rennes. J'en ai reçu l'ordre exprès [de Rossignol. *Ndlà*] et l'ai exécuté, quoique très-contraire à mes opérations, d'après l'avis du représentant Prieur de la Marne. — Je ne puis me dispenser, citoyen ministre, de t'exposer la triste situation où je me trouve. On me dépouille entièrement, et qu'est-ce que l'on m'ôte ? les meilleures troupes. La Vendée a perdu sa consistance politique, la guerre de la Vendée ne doit point inquiéter mais elle n'est pas finie, je ne cesserai de le répéter. — Je te prévient que l'on me demande douze cents hommes pour Rochefort, je ne peux pas les envoyer. J'ai peu de bonnes troupes, diminuées chaque jour par le grand nombre de soldats malades. Les hôpitaux sont pleins, le tiers des soldats n'est pas armé et l'on me croit une armée formidable, et l'on ne songe pas à l'étendue de mon commandement qui a près de cent lieues de diamètre, sans y comprendre la garde des côtes depuis l'embouchure de la Vilaine jusque et compris la Rochelle. Voilà ce que je mande au comité de salut public qui sans doute

¹ Savary écrit : « Turreau ne pouvait plus douter, après le rapport de Barère à la séance de la Convention du 12 et d'après une lettre qui lui fut adressée à ce sujet par le comité de salut public que son plan de campagne n'était pas entièrement approuvé par le gouvernement ; il chercha à en prévenir les suites en attirant l'attention de la Convention sur ses succès. » (t. III-210)

(2) Il n'existait ni magasins, ni charrettes pour les remplir. (Note de Savary.)

(3) Charette ne quitta point le Bocage ainsi qu'on le verra mais Turreau devait accompagner les représentants du peuple à Choliet et il lui fallait de nombreuses escortes sur ses flancs. (Note de Savary.)

a reconnu combien il était dans l'erreur, et m'a fait des reproches sanglants que je ne méritai jamais [voir la lettre du 13 février à Debarrère. *Ndla*]. Ah ! sans doute, je ne devais pas m'attendre à être soupçonné de suivre la marche de l'infâme Biron. On m'accusait de morceler mes forces, de vouloir perpétuer la guerre de la Vendée, de rester dans l'inaction, lorsque je ne me donnais pas un moment de repos et que *je battais l'ennemi sur tous les points*. On peut avoir une mauvaise idée de mes talents militaires ; sans doute, en servant la chose publique, je suis désespéré de la faiblesse de mes moyens ; mais il est affreux pour moi de voir suspecter mon zèle et mes opinions. Environné d'ennemis, de traîtres, d'envieux, d'intrigants, abandonné par les représentants du peuple, alors près de l'armée de l'Ouest, j'osai concevoir un projet hardi, j'osai prendre sur moi des mesures révolutionnaires que l'intérêt public nécessitait. Les représentants du peuple à qui j'ai rendu un compte exact de mes opérations, qui en ont suivi les détails, diront si j'ai morcelé mes forces, si j'ai à me reprocher d'avoir, par quelque imprudence, donné prise à l'ennemi. Ils diront aussi si j'ai laissé aucun canon ni munitions dans la Vendée.¹ — Dans l'état de dénuement de troupes où je suis pour pouvoir garantir tous les postes soumis à mon commandement, il m'est impossible d'envoyer à Rossignol l'infanterie légère que commandait Kléber. Le dernier sacrifice que j'ai pu faire est la division de Duquesnoy : elle a l'ordre de se rendre à Rennes par une marche forcée, elle est en route. — Des armes surtout, des armes, au moins six mille fusils. Provisoirement, d'après l'autorisation de Garrau et Prieur, j'ai fait prendre les armes de la première réquisition. » (t. III-239)

28 février 1794 – Nantes — Le général en chef Turreau au Ministre de la Guerre (deuxième lettre).

« Il est de mon devoir de te prévenir de la conduite coupable que le général Duquesnoy a tenue à cette armée. Il n'a pas peu contribué à entraver les mesures révolutionnaires que j'avais adoptées ; il les avait blâmées hautement aux yeux de sa division entière ; et, par une contradiction dont je devine la cause, il a outrepassé les ordres de rigueur que je lui avais donnés (2). Malgré la victoire qu'il a remportée à Saint-James, on a lieu de l'accuser d'avoir refusé de prendre les seules dispositions qui pouvaient anéantir l'armée de Charette et le livrer lui-même. Dans cette division, il n'existe à cet égard qu'un cri contre Duquesnoy. Depuis ce temps, il n'a cessé de ridiculiser publiquement les ordres que je lui ai donnés, de chercher à avilir l'autorité que tu m'as confiée. Les représentants du peuple sont encore instruits d'autres faits particuliers qui te porteront peut-être à une suspension bien méritée. En envoyant Duquesnoy à l'armée des côtes de Brest, j'ai délivré celle de l'Ouest d'un général dont les faux principes, l'ambition et l'intrigue étaient si dangereux dans la Vendée (3). » (t. III-241)

Réponse du ministre aux deux précédentes lettres : « Il est fâcheux que Charette soit parvenu à s'enfuir et qu'il n'ait pas été possible de lui couper la retraite. J'espère qu'il ne tardera pas à subir le sort qu'il mérite, et je suis bien persuadé que tu n'as jamais rien négligé pour y parvenir. — Tu n'as pas saisi dans son vrai sens la lettre du comité de salut public, qui n'était faite que dans l'intention de donner beaucoup d'impulsion et qui n'annonçait nullement une diminution de confiance. Tu dois bien penser que, si cette diminution de confiance eut existé, le comité ne t'eût pas laissé en place. Ainsi tu dois continuer à servir avec le généreux dévouement qui n'appartient qu'au *vrai sans culotte*. — J'ai fait part au comité de la conduite de Duquesnoy. [Dénonciation sans suite. *Ndla*] » (t. III-242)

¹ Turreau disait vrai sur ce point : il avait défendu de laisser des pièces de canon dans l'intérieur de la Vendée, excepté dans les postes où leur conservation était *a priori* assurée.

(2) Il eut été plus juste de dire que les généraux sous ses ordres, connaissant son caractère impérieux, exagéraient, dans leurs rapports, le mal qui se faisait, persuadés que c'était le moyen de prévenir ses reproches et ses menaces. (Note de Savary.)

(3) On voit que Turreau savait se servir de l'arme de la délation pour venger son orgueil humilié. (Note de Savary.)

28 février 1794 – Nantes — Le général en chef Turreau au Comité de salut public (troisième lettre).

« Après avoir opéré, en présence des représentants du peuple Garrau et Prieur, la réunion des deux divisions commandées par les généraux Cordellier et Duquesnoy, j'ai marché contre M. Charrette. Je le croyais au petit et grand Luc ; Haxo avait ordre de le presser de son côté, mais ce projet n'a point eu son exécution. Les rebelles s'étaient portés à Saint-Philbert de Bouaine. La division du Nord a bivouaqué aux Landes, voisines, et le lendemain matin, apprenant qu'ils avaient fui vers Genneton, j'ai marché sur deux colonnes pour cerner plus sûrement le terrain qu'ils devaient occuper. A l'extrémité des Landes, j'ai vu enfin M. Charette en personne à la tête de quelques tirailleurs masqués par une haie. Une légère fusillade m'a fait présumer qu'il se préparait au combat. Les dispositions que j'avais prises assuraient sa défaite, lorsque je me suis aperçu qu'il n'avait fait que protéger la retraite précipitée de sa troupe placée fort en arrière. Mes tirailleurs ont donné la chasse à l'escorte de ce scélérat et un détachement de cavalerie l'a poursuivi quelque temps. Cette journée nous a délivrés, tant aux Landes de Bouaine et de Genneton qu'aux environs, de près de deux cents de ces coquins. J'ai sur-le-champ donné les ordres les plus précis pour que la division du général Cordellier, que j'ai renforcée d'un corps commandé par Haxo, ne cesse de les poursuivre jusqu'à extinction, et je viens d'apprendre que Charette, pressé de toutes parts, s'est vu contraint à quitter le cercle étroit du Bocage. C'est un grand avantage, sans doute, que d'avoir pu le tirer d'un pays qui lui était si favorable ; il s'est dirigé vers la Gaubretière. Cholet est à l'abri de toute insulte et bientôt cette poignée de scélérats, à laquelle doivent se joindre *les restes épars de l'armée du feu la Rochejaquelein*, trouvera dans la Vendée un nouveau Savenay. — Les mesures secondaires que j'ai adoptées de faire incendier métairies, moulins, fours, enlever toutes les subsistances, *renvoyer sur les derrières hommes femmes et enfants* (1), de ne laisser enfin dans ce maudit pays que les rebelles sans ressources, abandonnés à eux-mêmes, ces mesures, dis-je, influenceront davantage sur la fin de cette guerre que la force des armes. Vous sentez combien il est difficile de battre un ennemi qui ne s'occupe plus que des moyens de nous éviter. » (t. III-242)

2 mars 1794 – Nantes — Le général en chef Turreau au Ministre de la Guerre.

« Je reçois dans l'instant un arrêté du comité de salut public qui m'ordonne de correspondre avec toi par chaque ordinaire² : je l'exécuterai autant qu'il me sera possible, mais tu jugeras toi-même de la difficulté d'assurer cette correspondance, lorsque je suis au milieu de la Vendée, où souvent mes communications sont interceptées momentanément. Je n'ai pas besoin de te dire combien il serait dangereux que quelques-unes de mes lettres tombassent entre les mains de nos ennemis. — Le général de brigade Huché, qui commande à Cholet *une forte garnison* avait reçu l'ordre de moi de dissiper tous les rassemblements qui pourraient se former aux environs. Instruit qu'il y avait sept ou huit cents brigands à la Gaubretière qui inquiétaient Mortagne, Huché part de Cholet avec un fort détachement, et, par une marche nocturne et rapide, surprend les ennemis. Cinq cents ont été taillés en pièces, parmi lesquels un grand nombre de femmes, car les femmes s'en mêlent plus que jamais. (3) — Cette affaire a eu lieu le 27 février et ce rassemblement est entièrement dissipé, mais il s'en forme de nouveaux journellement, et je ne puis ni ne dois te dissimuler que je n'ai pas assez de forces pour empêcher *une trouée* (4). Il est vrai que l'ennemi est toujours harcelé et poursuivi par mes colonnes ambulantes ; mais enfin il peut percer momentanément et causer de grands désordres.

(1) C'est la première fois que Turreau parle de ce renvoi sur les derrières et l'ordre n'en fut pas donné à l'armée. (Note de Savary.)

² L'arrêté du 22 février, signé Collot-d'Herbois et Saint-Just, enjoignait à tous les généraux en chef d'écrire tous les jours au Comité pour lui donner un aperçu succinct de leur situation. (X-330, n° 4)

(3) Les femmes se cachaient, et on les assassinait. (Voir la lettre de Huché du 28 février.) (Note de Savary.)

(4) L'ennemi avait, pour faire sa trouée, toute la haute Vendée où il n'y avait point de colonnes ambulantes. (Note de Savary.)

— Le décret qui ordonne la levée des jeunes gens de la première réquisition a beaucoup augmenté le nombre de nos ennemis et a fait même paraître quelques nouveaux rassemblements sur la rive droite de la Loire. Comment veux-tu qu'avec à peine trente mille hommes disponibles, je garde tous les points importants d'un commandement qui a près de cent lieues de diamètre ? Je ne comprends pas à la vérité dans ce nombre les bataillons de réquisition qui n'ont pas d'armes. Et dans quel moment me laisse-t-on aussi faible ? Au moment où suivant l'ordre du comité de salut public, je fais tout désarmer, opération qui a encore procuré des ressources et des partisans aux rebelles. — Bournet me demande pour la Rochelle et Rochefort quinze cents hommes que je ne puis lui envoyer. Rossignol me demande encore cinq mille hommes.... Je t'invite à mettre cette lettre sous les yeux du Comité de salut public. Je lui ai écrit plusieurs fois : *La guerre de la Vendée n'est point encore finie ; mais la Vendée a perdu sa consistance politique, la Vendée ne doit plus causer d'inquiétude*, etc. Je suis prêt à le répéter, mais si l'on me prive journellement de mes forces, si l'on brise tous mes moyens, je ne pourrai plus répondre des événements, et c'est alors que l'on pourrait dire de moi ce que l'on a dit avec raison de quelques-uns de mes prédécesseurs : il a voulu prolonger la guerre de la Vendée. — Je te prie de me dire si Orléans est compris dans mon commandement, je l'ai jugé ainsi : mais le citoyen Santerre, qui l'a quitté sans permission et sans m'en prévenir, prétend n'être pas sous mes ordres.¹ » (t. III-261)

2 mars 1794 – Nantes — Le général en chef Turreau au Comité de salut public.

« Encore une victoire remportée sur les rebelles ! Le général Huché, commandant les troupes stationnées à Cholet, s'étant, *par mes ordres*, porté à la Gaubretière, a fait mordre la poussière à cinq cents scélérats. La cavalerie qui les accompagnait a pris la fuite avant l'action. La fusillade a duré peu de temps, et l'arme blanche, si chérie des Français, a fait la besogne. — Un événement également avantageux est la prise du ci-devant chevalier de La Cathelinière ; il est en mon pouvoir. Une blessure dangereuse l'avait contraint à se retirer chez lui à Frossay. On l'y a trouvé caché dans un pressoir. Il est résulté de l'interrogatoire qu'il a subi que son absence a dispersé le rassemblement de trois mille hommes qu'il commandait. Son supplice va venger la mort des braves militaires qui ont été les victimes de ses fureurs. [Voir la note 477.] — Quinze mille brigands détruits par les colonnes agissantes, La Rochejaquelein tué, La Cathelinière arrêté, une grande partie des repaires des brigands incendiés, presque toutes leurs ressources enlevées, voilà où nous en sommes. (2) — J'attends de la suite des mesures révolutionnaires que j'ai adoptées, le terme de cette affreuse guerre ; mais il m'est impossible d'agir plus rapidement avec le peu de forces qui m'est confié. » (t. III-263)

10 mars 1794 — Le Ministre de la Guerre au général en chef Turreau.

« Je joins ici diverses copies de lettres des commandants de Fontenay, Luçon, la Rochelle qui manifestent des inquiétudes et réclament des forces, en faisant mention d'échecs dont je n'ai pas entendu parler. En tout, cet état de choses n'est point conforme celui que tu me présentes. — J'ai lieu de croire que ces exagérations viennent de la mauvaise disposition des esprits dans ces cantons, et peut-être des hommes qui entourent ces officiers-généraux, ce qu'il sera bon que tu éclaircisses. Marque-moi d'où peuvent provenir de pareilles inquiétudes et emploie des mesures efficaces pour les faire cesser (3). — On se plaint dans le bureaux qu'on n'y reçoit point l'état de situation décadaire de l'armée de l'Ouest. J'ignore les noms de tes cadres, leur force, leur placement. Tiens-moi bien au courant sur cela. » (t. III-287)

¹ Voir la lettre de Santerre du 28 février, datée de Nantes (t. III-244).

(2) Toujours même système de dissimulation... Turreau ne parle point de son projet d'abandonner Cholet et le reste de la haute Vendée, et de forcer les malheureux patriotes à fuir loin de leur pays. (Note de Savary.)

(3) Ces mesures efficaces furent le remplacement ou la destitution des officiers qui se permettaient de donner des renseignements au ministre. (Note de Savary.)

18 mars 1794 – Nantes — Le général en chef Turreau au Ministre de la Guerre.

« J'aurais désiré correspondre plus souvent avec toi, mais *la multiplicité de mes occupations*, l'incommodité des lieux dans lesquels j'ai été obligé de *bivouaquer* depuis quelques jours, m'en ont empêché. — Divers rassemblements de brigands infestaient la rive gauche de la Loire et inquiétaient la navigation. Afin de les anéantir, de leur enlever toute ressource, je projetai de faire balayer cette rive par deux colonnes, divisées momentanément en plusieurs parties. Le général Cordellier, alors aux environs de Nantes, reçut l'ordre de commencer cette opération, et je me portai moi-même de Doué avec trois mille cinq cents hommes à sa rencontre. Les rives du Layon furent bientôt dégagées ; la communication de cette partie de la Vendée coupée avec l'autre, les femmes, enfants, vieillards transférés sur l'autre bord de la Loire et le reste des brigands passés au fil de la baïonnette. (1) — Je suis venu camper le 14 *sous le canon de Saint-Florent*, où j'ai fait ma jonction avec Cordellier. Nous avons marché parallèlement sur cinq colonnes, en exécutant les mesures révolutionnaires que l'expérience m'a convaincu devoir être les seules propres à anéantir la guerre de la Vendée. Les forêts de Leppo, du Parc, de la Foucaudière, etc., etc., ont été battues dans l'infâme pays du Loroux où dernièrement quelques patriotes ont été victimes de la fureur des brigands. Tout a été livré aux flammes, surtout la grande quantité de moulins à vent qui s'y trouvait. — Pendant cette marche, nous avons détruit au moins deux mille cinq cents brigands que la terreur avait engagés à se cacher en divers lieux. Je n'ai eu qu'un volontaire de tué et un blessé. Le général Cordellier a perdu peu de monde. — J'ai quelques renseignements sur des refuges particuliers de brigands. Je ne perds pas un instant à y diriger mes pas ; j'irai de la coopérer avec les deux colonnes commandées par Haxo, à l'anéantissement du corps de Charette et à la prise de ce scélérat. Il paraît peu compter sur ses soldats ; à peine pouvons-nous le suivre. Je crois d'ailleurs que la crainte et le défaut de subsistances les ont dispersés. — Voilà la vérité, citoyen ministre, écarte tous les rapports particuliers qui te sont faits sur la situation de la Vendée, pour ne t'attacher qu'à ce que je t'en écris. N'accuse point mon chef d'état-major du retard qu'il a mis à t'envoyer les états de situation que tu exiges de lui, il lui a été impossible de le faire, vu les occupations dont je l'ai accablé, ainsi que les représentants du peuple. Son civisme, ses talents et sa rare activité le mettent à l'abri de tout reproche. » (t. III-295)

22 mars 1794 – Nantes — Le général en chef Turreau au Ministre de la Guerre.

« *Depuis huit jours, je marchais de concert avec le général Haxo contre Charette*. Une marche forcée que je fis le 19 [mars] *m'avait mis sur ses talons. Il m'évita par une fuite très rapide* ; mais nos colonnes étaient disposées à le forcer au combat, de quelque côté qu'il dirigeât sa marche. Effectivement, Charette a été attaqué par la colonne que commandait Haxo en personne. Les deux bataillons qui se présentèrent au combat, sous les yeux du général, prirent la fuite, aussitôt qu'ils eurent vu l'ennemi. Haxo cherche en vain à les rallier, en restant exposé au feu le plus vif ; il est bientôt atteint de deux coups de feu, son cheval tombe, et le général, sur le point d'être pris par les cavaliers ennemis, se brûle la cervelle. (2) — Cependant la victoire était à nous ; la bonne contenance de deux bataillons qui étaient à l'aile gauche et qui chargèrent vigoureusement les brigands l'eut bientôt décidée. Leur perte a du être considérable ; la nôtre a été d'une vingtaine d'homme tués et cinquante-sept blessés. — La perte d'Haxo est irréparable dans ce moment-ci. *Haxo était mon ami et peut-être n'en dois-je pas faire l'éloge* ; mais je puis dire avec vérité que toute l'armée, tous les citoyens partagent mes regrets. La mort d'Haxo, celle de Moulin le jeune, la retraite de son frère pour cause de maladie, la blessure qu'a reçue le général Caffin, un des meilleurs officiers de l'armée, celle de Blamont, mon premier aide de camp, fait adjudant-général, etc., etc., toutes ces pertes ont

(1) La rive droite du Layon n'a jamais fait partie du pays rebelle. (Note de Savary.)

(2) Le général n'indique ni le jour ni le lieu du combat, pour ne pas se trahir lui-même. D'après les rapports faits à cette époque, Haxo, éloigné de sa colonne, craignant que l'ennemi ne lui échappât encore, s'avança avec son escorte dans le village des Clouzeaux fut atteint de deux coups de feu et se brûla la cervelle ne voulant pas tomber vivant entre les mains des Vendéens. Sa mort fut vengée les Vendéens furent mis en déroute. (Note de Savary.)

retardé considérablement mes opérations et brisé tous mes moyens. — Un autre embarras que j'éprouve, c'est la difficulté, l'impossibilité même d'assurer ma correspondance, *étant continuellement en marche* et de mettre de l'ensemble dans les différentes parties de l'armée soumise à mon commandement. *L'ennemi, qui est aux abois*, ne s'attache plus qu'à intercepter mes convois et assassiner mes ordonnances. Ma cavalerie est sur les dents, j'en ai fort peu et c'est l'espèce de troupe dont j'aurais le plus besoin. — Je n'en finirai pas, citoyen ministre, si je te faisais part de *toutes les contradictions que j'ai éprouvées, des entraves que l'on a mises de toutes parts à l'exécution de mon plan, du peu de subordination de la plupart des officiers généraux, accoutumés dans cette armée à délibérer sur les ordres et à agir isolément.* J'espère que les représentants du peuple près cette armée m'en feront raison en en destituant quelques-uns, mais il m'en reste fort peu. — Tant que je suis en marche, il m'est impossible de faire exécuter exactement tes ordres et ceux du Comité de salut public, j'en ai dit les raisons. Au surplus je rendrai compte des difficultés de tout genre que j'ai éprouvées, et si l'on trouve que je ne vais pas, que je n'ai pas été assez vite, je me justifierai aisément de ce reproche. » (t. III-307) — Annotation du Ministre : « L'on ne peut que regretter Haxo. Le général ne tardera pas de recevoir de la cavalerie et de la gendarmerie [arrêtés des 12 et 13 février, et 7 mars, notes 457, 459 et 487]. Si les généraux n'exécutent pas ses ordres, il a près de son armée un tribunal qui doit les juger ». (t. III-307)

29 mars 1794 – Nantes — Le général en chef Turreau au Comité de salut public.

« Je n'ai cessé de poursuivre les rebelles, et principalement le corps commandé par Charette. Tous les moyens que j'ai mis en usage pour atteindre ce scélérat et le forcer au combat ont été infructueux ; mais j'ai miné ses forces et détruit en détail une grande quantité de ses soldats. Je croyais le rencontrer à Bouay, j'avais pris les précautions nécessaires pour m'assurer la victoire, et il a fui : à la longue il succombera. Déjà ce corps de rebelles n'est plus à craindre, ce n'est point par des victoires qu'on finira la guerre de la Vendée, mais bien par l'enlèvement des subsistances et le défaut de munitions de guerre. — J'ai eu soin d'instruire, autant que mes occupations me l'ont permis, les représentants du peuple et le ministère de mes diverses opérations ; mais, je vous le répète, la rapidité de ma marche me met dans l'impossibilité de surveiller, autant que je le désirerais, tous les points soumis à mon commandement. Je me garderai bien surtout d'employer à répondre aux grandes dénonciations faites contre moi, un temps que je dois consacrer entièrement à la mission dont je suis spécialement chargé. Je n'ai pour but que la fin de l'horrible guerre de la Vendée, et je mettrai, pour y parvenir, tout en usage, quelles que soient les accusations dirigées chaque jour contre moi.... Je sais que des sociétés populaires, égarées par des hommes qui n'ont que le masque du patriotisme, ont cherché, par des adresses et des députations, à altérer la confiance dont vous avez *paru* m'honorer. Le plus grand crime que j'ai commis est d'avoir sacrifié les intérêts particuliers au grand intérêt général ; de n'avoir écouté aucune de ces réclamations qui n'avaient pour but que de tuer la chose publique. Je devrais exciter une juste méfiance si j'avais obtenu l'assentiment de ces milliers d'égoïstes dont regorgent toutes les villes qui environnent la Vendée. Ils pourront finir par me perdre, mais j'aurai du moins garanti ce pays des funestes effets de leur modérantisme.... Ils veulent porter le découragement dans le cœur de tous les généraux, mais ils ne réussiront point. — L'évacuation de Mortagne [dans la nuit du 24 au 25 mars. *Ndl*] a ouvert un champ vaste aux malveillants.¹ On cherchera sans doute à vous induire en erreur sur un événement que je n'aurai pu prévoir et qui n'a eu aucune conséquence dangereuse, mais voici la vérité toute entière.... J'avais conservé Mortagne, il était défendu par six cents hommes d'excellentes troupes dont les moyens étaient doublés par les fortifications de la ville. Il y existait une grande quantité de subsistances, mais peu de munitions de guerre et l'on devait profiter de la proximité de la division de Cordellier pour en faire parvenir. J'avais du momentanément m'occuper de ce poste, lorsque j'étais appelé dans le fond du Bocage.

¹ Voir les rapports sur cette évacuation par les intéressés, d'après lesquels la garnison de Mortagne, assiégée par plus de 5.000 rebelles, était de 412 hommes et de 150 citoyens, à court de munitions, malgré des demandes réitérées. (t. III-318 et suivantes)

Dernièrement, en faisant évacuer Tiffauge, j'avais donné à Cordellier l'ordre de renvoyer à Mortagne un nouveau bataillon, et il eut servi d'escorte aux cartouches qu'on devait y porter. Pendant ce temps les brigands s'approchaient et la garnison de Mortagne épouvantée, dont chaque individu avait encore trente coups à tirer, a fait sa retraite sur Nantes, après avoir battu trois fois l'ennemi qui s'opposait à son passage. Cinq heures plus tard, le secours arrivait, et bien à temps sans doute. Jugez maintenant du mérite des plaintes amères suscitées par les malveillants (1)... Comme l'opinion publique pourrait attacher une fausse importance au poste de Mortagne, je marche pour le reprendre, et je le conserverai selon l'état dans lequel je le trouverai. — Jusqu'ici je n'ai pris aucun repos ; j'ai fait ce que j'ai pu, et j'ose dire avoir obtenu tous les succès que je m'étais promis. Je suis parvenu à miner les forces des rebelles, anéantir leurs ressources, au point de leur ôter toute consistance politique. — Si l'encadrement avait pu s'opérer ; que les troupes de nouvelle levée eussent eu le temps de se former, je pourrais déjà, sans interrompre mes opérations, vous offrir une partie de troupes assez considérable pour une autre destination ; mais l'extrême activité dans laquelle je suis, en marchant sans cesse dans la Vendée, m'a empêché de m'occuper encore du rétablissement de l'ordre, de l'harmonie et de la discipline dont cette armée a le plus grand besoin. Les représentants Prieur et Garrau vont s'occuper de sa réorganisation. — Je dois vous prévenir de l'obstacle que m'a fait éprouver le défaut de cavalerie. Les brigands fuyant avec rapidité ne peuvent plus être ramassés qu'en détail par des corps de cavalerie légère parcourant la Vendée, et des deux mille deux cents hommes que votre arrêté [celui du 12 février ? note 457] semblait me garantir, il en est arrivé à peine douze cents dont une grande partie sans armes et sans chevaux capables de faire le service. » (t. III-329)

5 avril 1794 – Montaigu — Le général en chef Turreau au Ministre de la Guerre.

« Je vais te rendre compte, citoyen ministre, des événements qui ont eu lieu depuis le 29 mars. Une fausse marche faite par le général Crouzat qui commande la colonne du général Cordellier, resté malade à Saumur, a rapproché mal à propos cette colonne de Montaigu, ainsi que celle du général Grignon, qui marchait de concert avec elle contre le corps commandé par Stofflet. J'avais donné ordre à Cordellier de ne pas quitter ce scélérat ; il avait donné le même ordre à Crouzat, avant de partir, et cet ordre n'as pas été exécuté. Au surplus, il n'est rien résulté de fâcheux de cette marche inutile, sinon qu'on a perdu huit jours d'un temps précieux. — Cependant ma marche dans le Bocage l'avait fait évacuer à l'ennemi. Un corps d'environ huit cents hommes d'infanterie et quarante chevaux s'était porté entre la Maine et la Sèvre, et de là envoyait des partis qui coupaient les communications entre Nantes et Montaigu. Ce parti, quoique battu par le général Cambray, gardait toujours sa position dangereuse pour nous. Je formai alors le projet d'envelopper l'ennemi ; ce projet a eu son exécution et a réussi. Dusirat, qui partait pour Mortagne avec une forte colonne, a reçu l'ordre de faire une contre-marche et d'occuper la rive droite de la Sèvre, en gardant surtout le pont de Clisson. Cambray, placé à Remouillé avec deux mille hommes, en est parti le même jour, 3, pour attaquer les brigands, qu'on supposait à Maisdon ou Sainte-Lumine ; un corps de troupes, sorti du camp de Ragon près Nantes, occupait un poste avantageux sur la rive gauche de la Maine et devait empêcher les rebelles de passer cette rivière. Un autre corps, tiré de la garnison de Montaigu, occupait une hauteur près de cette ville, d'où il pouvait voir et suivre les mouvements de l'ennemi, s'il parvenait, à la faveur de la localité, à se glisser entre nos colonnes. — Je partis moi-même de Montaigu à la tête de douze cents hommes choisis pour attaquer Sainte-Lumine, au moment où Cambray attaquerait Maisdon. Il en débûsqu effectivement l'ennemi qui s'enfuit du côté de Monière. J'en fus instruit par Cambray qui me fit dire en même temps que les brigands suivaient la rive gauche de la Sèvre en la remontant, pour sortir de l'enceinte des deux rivières. Alors je fis faire une contre-marche rapide à ma colonne, qui força l'ennemi à rester dans le cercle étroit où je l'enveloppais. Alors il se jeta sur la colonne de Cambray, et ce ne fut pas un combat, mais une boucherie. Prés de six cents sont restés sur la place, deux cents ont échappé à

(1) Cette misérable fable n'en imposa à personne, et le comité de salut public commença enfin à ouvrir les yeux. (Note de Savary.)

la mort en fuyant de tous côtés dans les bois. Mes colonnes, qui sont toujours en marche, les ramasseront en détail. Cette armée était commandée par Goyet et Pineau, deux amis de Stofflet qu'ils devaient aller rejoindre à Montfaucon ; mais j'avais été instruit de ce mouvement, et la veille de l'affaire, une forte colonne avait l'ordre d'occuper Montfaucon, pour empêcher cette réunion, dans le cas où, contre toute vraisemblance, l'ennemi nous aurait échappé entre Maine et Sèvre. Cette affaire est d'autant plus heureuse, qu'elle ne nous a coûté qu'un cheval. (1) — On doit entrer aujourd'hui à Mortagne que les ennemis ont, dit-on, évacué sur-le-champ. C'est Marigny, qu'on a dit mort depuis longtemps, qui y est entré lorsque la garnison l'a évacué. Il serait à désirer qu'ils y fussent restés, les troupes que j'y envoie en auraient eu bon marché. — J'ai oublié de te marquer, citoyen ministre, qu'il s'était formé un rassemblement, peu nombreux à la vérité, du côté de la Roche-sur-Yon ; l'adjudant général Joba l'a facilement dissipé avec quelques troupes sorties de Luçon. Si le général Bard, que j'avais suspendu provisoirement, et qui a été destitué par les représentants du peuple [à sa demande. *Ndlr*], eût exécuté ponctuellement mon ordre du 20 janvier en faisant évacuer tout le pays entre Luçon et la Roche-sur-Yon, les rebelles n'auraient pas trouvé dans cette partie, très riche en productions de tout genre, des ressources qui ont prolongé leur existence ; et Charette, n'en ayant plus dans le Bocage que j'ai entièrement dévasté, n'aurait pas trouvé des moyens de ravitailler son armée en munitions et en hommes dans le pays soumis au commandement de Bard, surtout dans la partie qui est entre le Bocage et Luçon (2). Au surplus, Charette a éprouvé tant d'échecs, que je ne lui connais plus d'armée. Je ne sais où est son parti ; mais au moment où il réparaitra, si toutefois il réparait, je ne perdrai pas de temps pour lui donner la chasse. — Il n'existe maintenant dans la Vendée que deux corps de rebelles qui méritent quelque attention, celui commandé par Stofflet, et l'autre par Marigny. Ils ont à leur poursuite deux fortes colonnes de soldats républicains, l'une commandée par l'adjudant général Dusirat, et l'autre par le général de brigade Grignon qui a battu Stofflet trois fois de suite, et qui l'aurait battu une quatrième si les troupes exténuées eussent voulu donner. — Tu ne peux pas te faire d'idée, citoyen ministre, des entraves que l'administration de cette armée apporte à mes opérations militaires. Plusieurs mouvements ont été retardés ou manqués par le défaut d'exécution de mes ordres les plus précis. La difficulté des chemins rend les transports presque impossibles ; le défaut de sûreté des communications fait que je suis obligé d'avoir de fortes colonnes pour escorter les convois ; et quand l'administration des vivres ou celle des charrois retarde les envois que j'ai ordonnés, la marche des colonnes est retardée ou différée, et l'ennemi m'échappe. J'ai éprouvé cela vingt fois depuis que je commande cette armée. Au reste, j'ai dénoncé les coupables aux représentants du peuple. — J'avais perdu de vue l'affaire de Mouchamp dont tu me parles dans une de tes lettres : les troupes ont évacué ce poste et se sont repliées. Ce n'a pas été véritablement une affaire ; mais si nous eussions éprouvé un échec dans cette partie, c'eût encore été la faute du général Bard, à qui j'ai, comme aux autres, défendu dix fois le morcellement. — J'ai formé le projet d'établir plusieurs camps dans la Vendée ; je l'exécuterai si tu l'approuves. Il me paraît indispensable, pour tirer le soldat des villes qui environnent ce pays, l'entretenir dans une continuelle activité, et l'empêcher de se corrompre dans des cités où l'esprit public est généralement mauvais.³ Je couperai, autant qu'il me sera possible, toute communication aux militaires dans les villes dont le séjour leur est pernicieux sous tous les rapports. J'établirai en conséquence un camp en avant de Luçon, un autre à Niort, aux Sables,

(1) Voilà comme la vérité était présentée au gouvernement. (Note de Savary.)

(2) Bard fut suspendu par Turreau le 24 mars. A son arrivée à Nantes, il s'expliqua avec le général en chef qui lui fit bon accueil et le conduisit lui-même chez les représentants, dont il obtint la permission verbale d'aller aux eaux. Quelques jours après, il fut arrêté et mis en prison ; il fut jugé à Angers et acquitté. (Note de Savary.)

³ On retrouve ces idées dans la lettre écrite le même jour par les représentants à Nantes (note 516). Ces dispositions furent prises, pour les mêmes raisons, par le Comité de salut public (Carnot) le 16 août (note 634).

à Thouars, à Doué et en avant de Nantes.¹ Je te prie de me marquer si tu approuves ce projet. » (t. III-365)

12 avril 1794 – Montaigu — Le général en chef Turreau au Ministre de la Guerre.

« Depuis la dernière lettre que je t'ai écrite, je n'ai cessé de poursuivre les brigands et de leur enlever autant de moyens de subsistances que les mauvais chemins et la pénurie de voitures le permettent. — Lorsque j'ai poursuivi Charette dans le Bocage, il n'a voulu ni m'attaquer ni m'attendre. Pressé aux Landes de Bouay, il a partagé son armée en deux colonnes qui ont fui rapidement, chacune de leur côté. L'une d'elles s'est renfermée entre Maine et Sèvre et s'y est fait battre, comme je te l'ai marqué (2). J'ai continué à le poursuivre et j'ai anéanti ce rassemblement, en faisant fouiller de suite les forêts de Monbert et de Touffou, où l'on en a tué plus de cinq cents en deux jours. Nous n'avons eu qu'un homme tué et deux blessés. — Cependant Charette restait caché, ayant sacrifié la moitié de son armée pour conserver l'autre. Une colonne se mettait en marche pour le chercher dans le Bocage, lorsque tout à coup il attaque Challans. Dutruy avait dégarni ce poste et celui de Machecoul pour une expédition dans le Marais où de nouveaux rassemblements s'organisaient. L'armée de Charette a combattu pendant sept heures avec un acharnement qui ne lui est pas ordinaire ; enfin elle a été rompue et mise dans une déroute complète. Charette a eu deux cents morts, on ne sait pas le nombre de ses blessés. Nous avons eu vingt-neuf hommes tués et trente et quelques blessés. Charette, en se retirant, a du trouver une colonne républicaine derrière lui. Je n'ai point encore de nouvelles de cette rencontre. — Pendant que ces divers mouvements s'opéraient à l'ouest de la Vendée, je faisais marcher à peu près six mille hommes du côté de Mortagne, douze cents hommes d'infanterie et cinquante chevaux en devaient être détachés pour former la garnison de ce poste, lorsque les républicains l'auraient repris. On est entré dans Mortagne. Grignon et Dusirat, après avoir laissé les troupes destinées à sa garnison, en sont partis avec quatre mille cinq à six cents hommes, et se sont mis sur deux colonnes à la poursuite de Stofflet. Je leur avais recommandé de faire marcher leurs colonnes à la même hauteur, et assez rapprochées pour pouvoir se secourir mutuellement et promptement, si l'une d'elles était attaquée (3). — Grignon s'éloigne momentanément de Dusirat pour protéger un convoi de vivres venant de Doué et destiné pour Mortagne et pour l'armée ; Dusirat est vivement attaqué en queue, six bataillons se mettent en déroute, sans brûler une seule amorce ; mais l'avant-garde tient ferme, répare le désordre, charge vivement l'ennemi, et le met en déroute complète. Dusirat, non content de cet avantage, poursuit les brigands le lendemain ; il est attaqué, et toute son armée se met en déroute. Il parvient à y remettre l'ordre, mais il est obligé de faire sa retraite sur le camp que j'ai établi en avant de Doué. — Grignon, pendant ce temps-là, avait battu et dissipé quelques rassemblements peu nombreux qui s'étaient formés aux environs de Gonnord où les brigands, au milieu des ruines, avaient établi une manutention assez considérable. On y a trouvé beaucoup de pain, de farine, de blé. Grignon, après cette opération, instruit de l'échec de Dusirat qui le couvrait, s'est retiré sur Doué où il avait ordre de laisser reposer ses troupes très fatiguées et de renouveler sa colonne.⁴ — Je n'ai pas plus tôt appris le revers de Dusirat qui devait protéger Mortagne et lui fournir des *munitions* ou protéger les

¹ Le Comité de salut public envisagea lui aussi la formation de camps le jour où il arrêta la suspension de Turreau, le 13 mai (note 550).

(2) Le rassemblement entre Maine-et-Loire n'appartenait point à l'armée de Charette. (Note de Savary.)

(3) Ces recommandations étaient toujours supposées après l'événement. (Note de Savary.)

⁴ Le 12 avril, de Doué, dans une lettre à Turreau, Durisat écrit : « *Grignon a eu l'impudence de proclamer, à son arrivée [à Doué. Ndl], la défaite de six cents brigands qui, selon lui, m'avaient battu la veille, tandis qu'il était à plus de deux lieues de moi et qu'il est prouvé qu'il n'a tué que quelques femmes dans quelques villages et qu'il n'a pas livré de combat. Les représentants [Hentz et Francastel] ne seront pas laissés séduire par lui et ils lui ont fait le reproche de ne s'être pas trouvé aux endroits convenus et d'où il aurait pu me soutenir. — Quoi qu'il en soit, la colonne de Grignon vend son butin à Doué, et la mienne battue deux fois, non pas par six cents hommes, mais par deux mille le 6, et par trois mille cinq cents le 7, est au bivouac sans souliers* ». (t. III-392)

convois venant de Doué, jusqu'à ce que la *manufacture* y fût rétablie, que, sachant cette ville abandonnée à elle-même par l'éloignement des colonnes, j'y ai fait passer un convoi de trente mille rations de pain et cinquante mille cartouches, escorté par deux bataillons d'infanterie et cinquante chevaux destinés à augmenter sa garnison. Le convoi y est arrivé et je suis tranquille sur ce poste dont, au surplus, la conservation ne peut avoir d'importance que dans l'opinion de ceux qui ne connaissent pas bien la guerre de la Vendée et qui ne savent pas que dans la position où est l'ennemi, il lui est impossible de conserver aucun poste. — Il résulte de l'échec que vient d'éprouver Dusirat, et des dispositions où sont maintenant les troupes qui composent cette armée, que je regarde leur changement d'une nécessité indispensable. Tel soldat serait bon à l'armée du Nord ou du Rhin, à qui le nom seul de brigands inspire un terreur dont rien ne peut le faire revenir. La principale cause de cet effroi, dont j'ai vu saisis des bataillons entiers, est dans la certitude où est le soldat qu'on ne fait pas de prisonniers, et que, s'il tombe vivant entre les mains des rebelles, il est sûr d'être tué et souvent de la manière la plus cruelle. — Une autre cause de la lâcheté qu'ont montrée quelques bataillons qui, dans d'autres occasions, s'étaient bien battus et avaient obtenu et mérité la confiance des chefs, c'est la richesse du soldat qui jusqu'ici a beaucoup pillé, quelques mesures que j'aie prises et quelques punitions que j'aie fait infliger pour m'opposer à ce désordre et conserver à la république une quantité prodigieuse de numéraire métallique trouvé dans les différentes fouilles. — D'autres causes coopèrent encore à la corruption du soldat : celle des villes dans lesquelles je ne le mets que momentanément en garnison et qu'il ne quitte qu'avec regret, lorsqu'il faut rentrer en campagne ; la mauvaise composition de la plupart des officiers, dont quelques-uns montrent autant de négligence dans le service journalier que de lâcheté un jour de combat. Je ne cesserai de punir, surtout les officiers, jusqu'au retour de l'ordre et de la discipline. — Au surplus, je le répète, il faut changer les troupes qui composent cette armée, et cela peut se faire sans retarder les opérations militaires. Si ce changement a lieu entre l'armée de l'Ouest et celle des côtes de Brest, il se fera d'une manière insensible, et ni l'une ni l'autre armée n'y perdra par la qualité, comme par le nombre des troupes, bien entendu que je ne parle que de l'infanterie. Je ne pourrais disposer de ma cavalerie ; cette espèce de troupe, du moins la plus grande partie, est excellente. — Sur les représentations qui m'ont été faites par les corps administratifs et le général qui commande à la Rochelle, j'ai fait passer dans cette place mille hommes d'infanterie et quatre cents canonniers ; mais, comme les craintes de ce général m'ont paru aussi exagérées que ses demandes, j'ai changé son commandement, pour lequel il me paraît n'avoir aucun talent nécessaire. D'ailleurs j'ai changé de poste la plupart des officiers généraux et commandants de place, suivant les ordres du comité de salut public.¹ — Revenons à la situation politique de la Vendée. Toute la partie du nord est gangrenée d'aristocratie ; j'en acquiers à l'instant une preuve dans l'arrestation inouïe du général de brigade Huché, à qui j'avais confié le commandement [et la destruction. *Ndl*] de Luçon et postes environnants, à la place du général Bard que je suspendais provisoirement, suivant la permission que tu m'en as donnée et sauf à rendre compte de mes motifs, tandis que les représentants du peuple près cette armée le destituaient. Sans doute le modérantisme de Bard convenait à Luçon, et cette ville s'est révoltée contre les *principes sévères* de Huché qui n'est pas un grand militaire, mais que je crois républicain pur. Un des torts qu'on lui impute est d'avoir fait fusiller un homme

¹ L'arrêté en question était du 7 mars 1794 et ne concernait pas spécialement l'Ouest. « Le Comité de salut public arrête que le ministre de la guerre prendra des mesures promptes pour opérer des mutations très fréquentes dans l'emplacement des commandants temporaires et officiers majors des postes militaires. Il fera passer successivement les officiers d'une place à l'autre éloignée de la première, et même autant que possible d'une armée à l'autre, pour rompre le fil des correspondances et déjouer les intrigues criminelles qui pourraient se former. Le ministre de la guerre recommandera aussi aux généraux en chef de faire circuler les corps militaires de garnison en garnison, afin qu'ils ne se corrompent point par l'oisiveté, et qu'ils ne contractent point des habitudes qui pourraient devenir funestes à la sûreté publique. Le ministre de la guerre fera, le 1^{er} de chaque mois, part au Comité de salut public des mutations qu'il aura ordonnées. — *Signé* : Carnot. » (XI-579, n° 1)

convaincu d'avoir porté les armes contre la république, etc.¹ Tel est l'esprit de Luçon et des villes qui environnent la Vendée. Au surplus, je n'oserais pas prononcer sur la légalité ou l'illégalité de cette arrestation, n'étant pas suffisamment instruit de cette affaire ; tu le seras exactement de ses suites. — Je te dois compte, citoyen ministre, des forces que je commande, et il y a longtemps que j'aurais dû le faire, et que je l'aurais fait, si j'avais trouvé de l'ordre dans cette armée en y arrivant, et si d'ailleurs les généraux m'eussent donné plus tôt leurs états de situation, dix fois demandés avant de les obtenir ; et si l'activité que j'ai été obligé de donner aux opérations militaires et la faiblesse de mes moyens m'eussent permis de n'oublier aucun des objets qui devaient fixer mon attention. — Je commande cent trois mille hommes sur lesquels on m'en ôte, par une disposition très sage, trente un mille formant la première réquisition levée dans le pays et dans les environs. Plus de vingt mille remplissent les divers hôpitaux établis sur les différents points autour de la Vendée. Le représentant Garrau me demande six mille hommes des meilleures troupes, pour porter à l'armée des Pyrénées Occidentales [voir la note 340], il ne me restera pas cinquante mille hommes pour garder un pays de cent et quelques lieues de diamètre, assurer la conservation des côtes, depuis l'embouchure de la Vilaine jusques et compris la Rochelle et postes environnants. — S'il ne s'agissait que de vaincre dans l'intérieur, j'aurais peut-être plus de forces qu'il n'en faut ; mais il faut garder la rive droite de la Loire presque dans toute son étendue ; mais il faut contenir, et contenir par la terreur, la plupart des villes qui avoisinent les pays révoltés ; mais il faut faire garder par de nombreuses troupes, pour ne pas les exposer à être envahis, des postes que j'aurais abandonnés et incendiés depuis longtemps, si les subsistances qu'ils renferment et qui sont dans les environs avaient été enlevées, comme je l'ai ordonné il y a plus de trois mois, et portées dans les magasins de la république. — Depuis, j'ai pris une connaissance plus particulière de la guerre de la Vendée, et surtout de la localité. J'ai lieu d'être surpris chaque jour des ressources infinies des rebelles, surtout en munitions de guerre. Depuis que je commande cette armée, le seul échec que nous ayons éprouvé, et qui mérite ce nom, est la prise de Legé par Charrette [le 6 février]. Legé ne devait pas être pris avec les forces qu'il contenait. Peut-être Haxo n'y devait-il pas laisser deux pièces de canon ; mais il ne connaissait

¹ Le 2 mars, de Luçon, Bard avait écrit à Turreau : « *Je viens de donner l'ordre à l'adjutant-général Cortez de mettre tes ordres à exécution, en lui enjoignant de faire enlever tous les comestibles qui sont dans Chantonmay ; pour cet effet, j'ai requis le comité des subsistances militaires de me fournir des voitures. — Je crains bien, général que l'incendie de Chantonmay ainsi que le désarmement des paroisses qui se sont constamment battues contre les rebelles ne nous fournissent beaucoup d'hommes à combattre ; tous ces gens-là craignent l'entrée des brigands dans leurs paroisses ou craignent d'être incendiés. Sans doute que le bien général l'exigeait, puisque tu l'as ordonné. Comme Saint-Vincent ainsi que Chantonmay étaient exceptés de l'incendie dans ton premier ordre de marche, j'ai cru ne pas devoir incendier Saint-Vincent, puisque tu ne l'ordonnes pas. Ces deux postes étaient bien intéressants pour la communication de la Rochelle à Nantes. — J'ai pris toutes les mesures convenables pour défendre Luçon, mais je n'ai point assez de forces pour le garantir et je m'attends bien que les brigands, ne trouvant plus d'obstacle en avant pour les arrêter [tout ayant été incendié. Ndla], ne manqueront pas de faire des incursions dans le pays, vers Saint-Hermand et Luçon* ». (t. III-265) — Le 27 mars, de Luçon, Huché avait écrit à Turreau : « *Je suis arrivé à Luçon le 25 à sept heures du soir et je me suis empressé de donner des ordres conformes à ceux que j'ai reçus de toi à mon départ. J'ai remis au citoyen Bard sa suspension. Il part demain pour Nantes, encore convalescent de ses blessures. [...] Je te prie, mon cher Turreau, de revoir avec la carte tes ordres et de me dire si les villages de la plaine et les communes environnantes sont compris dans l'incendie, pour que je puisse arrêter mes détachements qui partent et qui, en revenant, travailleront l'incendie et l'évacuation de cette partie : car en révisant la carte, le vois que l'on a pris la droite pour la gauche. Les villages de la plaine ainsi que les communes, n'ont jamais été insurgés mais au contraire ont empêché la ville de Luçon de s'insurger dans le temps ou cette place était envahie par les brigands ; autrement, je fais brûler sans réserve et conformément à ton ordre, car je ne sais qu'obéir* » (t. III-314). — Sur cette affaire, voir aussi la pétition des Sociétés populaires de Fontenay et des Sables (t. III-257), la lettre de la Société populaire de Luçon aux représentants près l'armée du 29 mars (t. III-326), la lettre de la Société populaire de Fontenay à Turreau du 28 mars (t. III-317) et celle de Huché du 30 mars (t. III-334)

pas encore, à l'époque de cet événement arrivé le 9 janvier (*sic*), mon ordre général de ne laisser aucun canon dans la Vendée. L'ennemi s'empara de deux caissons dont l'un était presque vide, voilà les seules munitions qu'il nous ait prises. J'en excepte quelques cartouches qu'il peut avoir trouvées sur quelques volontaires tués dans différentes affaires. Depuis le 9 janvier, il y a eu *trente combats dans lesquels les brigands ont été constamment battus*. Ils sont entrés dans Mortagne qu'on avait évacué, ils n'y ont pas trouvé une cartouche. Comment se fait-il qu'ils aient encore des munitions de guerre, que leurs cartouches soient plus fortes en poudre que les nôtres, qu'il y en ait beaucoup composées de poudre fine ? C'est de quoi je me suis assuré par moi-même. — Certes, il existe encore des conspirateurs autour de la Vendée ; je dis plus, il est présumable qu'il y a encore des hommes en place qui procurent des ressources aux brigands. J'ai communiqué aux représentants du peuple mes soupçons à cet égard, je ne négligerai rien de mon côté pour découvrir et faire punir les traîtres. — Je me propose d'établir plusieurs camp dans la Vendée, qui resserreront de plus en plus l'ennemi. » (t. III-394)

*Récapitulation de l'état général de situation présentant,
la force de l'armée de l'Ouest au 2 avril 1794*

DÉSIGNATION DES ARMES	FORCE
Bataillons d'infanterie de ligne	10,173
<i>Id.</i> volontaires formés avant le 1 ^{er} mars 1793	21,515
<i>Id.</i> <i>id.</i> depuis le 1 ^{er} mars jusqu'au mois d'août	16,332
<i>Id.</i> requis pour la guerre de la Vendée	4,283
Bataillons <i>dits</i> de la formation d'Orléans	3,842
Infanterie légère	8,010
Bataillons de première réquisition	31,108
<i>Id.</i> dont les états-majors ne sont point à l'armée	472
Total de l'infanterie	95,735
Cavalerie	4,108
Canonniers	3,809
Artillerie légère	160
Total général	103,812
CORPS OU PORTIONS DE CORPS QUI COMPOSENT L'ARMÉE	NOMBRE
Infanterie	206
Cavalerie	52
Canonniers	65
Total	323

Certifié par le général divisionnaire chef de l'état-major général,
Signé ROBERT.

4 mai 1794 – Doué — Le général en chef Turreau au Comité de salut public.

« Si j'ai cessé momentanément de correspondre avec vous, c'est que je savais que vous étiez instruits régulièrement de tout ce qui se passait dans la Vendée par vos collègues près cette armée [voir les lettres de Hentz, Garrau et Francastel. *Ndlia*]. — Je ne cesserai jamais de vous dire la vérité ; cette guerre sera encore longue, mais elle n'est point inquiétante et ne peut le devenir, si toutefois on ne continue pas à m'enlever des troupes ; si on subordonne dans ce pays aux autorités militaires les autorités civiles dont, en général, l'esprit est mauvais ; si je

parviens à faire punir les généraux perfides qui, n'osant agir contre-révolutionnairement, n'en tuent pas moins la chose publique par leur inertie ; si je parviens, à l'aide de vos collègues, à donner de l'activité au matériel de cette armée, qui n'a jamais eu d'ensemble, dont toutes les parties de l'administration ont été constamment viciées. — Il est bien affligeant pour moi citoyens représentants, de ne pas pouvoir vous dire, *La guerre de la Vendée est entièrement terminée* ; mais vous ne voulez pas être trompés, vous ne le serez jamais par moi. — Les rebelles, même leurs chefs conviennent qu'ils sont perdus sans ressource, mais ils ajoutent qu'ils vendront chèrement leur existence, et il ne faut pas se dissimuler que leurs derniers coups sont terribles. Partout ils attaquent et partout ils sont repoussés et battus. Je dis qu'ils attaquent, car quoique l'on marche pour les attaquer, ce sont véritablement eux qui vous attaquent toujours. Ils sont tellement favorisés par la localité et par leurs intelligences, qu'ils ne se battent que quand ils veulent. — Par les dernières mesures que j'ai prises et qui ont été adoptées par vos collègues, je retiens les brigands dans un pays déjà ruiné et qui le serait totalement, si mes ordres avaient été strictement exécutés. Le cercle où je les retiens se resserrera de plus en plus par la marche combinée des camps que j'ai établis et où le soldat, à qui le pays révolté et les villes qui l'environnent présentent tant de moyens de corruption, sera plus aisément contenu et moins indiscipliné. Au surplus, j'ai proposé à vos collègues, et cette mesure paraît indispensable, d'échanger une partie des bataillons de cette armée contre une pareille quantité de ceux de l'armée des côtes de Brest ou de Cherbourg. Ce changement peut se faire insensiblement et sans que les opérations de ces armées en souffrent. — Quinze habitants de la paroisse de Nueil sous Passavant [près de Vihiers. *Nlla*] viennent de donner l'exemple d'une intrépidité vraiment républicaine. Assiégés par sept à huit cents brigands, ils se retirent dans leur clocher et font un feu si bien soutenu, si bien dirigé, qu'ils en tuent cinquante et en blessent un assez grand nombre pour en remplir neuf voitures. Les brigands désespérés allument un grand feu dans l'église, et les quinze patriotes auraient été victimes de leur dévouement, lorsqu'une forte colonne [les généraux Boucret et Grignon. *Nlla*] arrive et les délivre. L'un d'eux, le maire du village, a eu le bras cassé d'un coup de feu et est mort le lendemain (1). » (t. III-462)

Annotation du Comité : « Boucret dit dans sa lettre au comité de salut public que l'on estimait le rassemblement des brigands à six cents ; que les quinze patriotes soutinrent le feu pendant cinq heures, sans parler du nombre de tués et de blessés ; que Grignon marcha avec quinze cents hommes pour les délivrer ; qu'il chassa les brigands et les poursuivit jusqu'à Passavant (2). »

6 mai 1794 – Saumur — Le général en chef Turreau au Comité de salut public

« Je fais partir, suivant vos ordres [arrêté du 12 avril, note 340], la trente-cinquième division de gendarmerie à pied pour Paris, et le 1^{er} bataillon des Deux-Sèvres, pour l'armée des Pyrénées Occidentales.³ — Je ne cesserai de répéter que l'on me dépouille continuellement et

(1) C'étaient ces mêmes patriotes que l'on désarmait. (Note de Savary.)

(2) Il paraît que la défiance commençait à s'attacher aux rapports de Turreau. (Note de Savary.)

³ Turreau faisait tout son possible pour retenir ses troupes. Garrau lui écrivit plusieurs lettres (dont deux connues) pour le tancer. La première, est datée de Libourne, le 5 mai : « Il n'est pas exact de dire que les troupes tirées de l'armée des Pyrénées-Occidentales pour l'armée de l'Ouest ne consistent qu'en deux bataillons, formant ensemble mille hommes [cette troupe était au départ de près de 10.000 hommes, voir la note 340]. Je te prie d'avoir un peu plus de foi dans ce que je t'avance. — D'ailleurs pourquoi changes-tu à mon insu et sans le consentement de mes collègues l'état arrêté entre Robert et moi, état que je t'ai communiqué moi-même ? Je ne sais, je te l'avoue, quels peuvent être les motifs et le but d'un pareil procédé, surtout lorsque l'arrêté du comité de salut public [du 12 avril, note 340] porte que tu te concerteras avec les représentants du peuple et que je suis particulièrement chargé de la surveillance de cette opération. — Pourquoi, au lieu de m'envoyer de vieux cadres pris dans la ligne, affectes-tu de vouloir me faire passer des cadres de nouvelle levée ? Je t'invite, en ami, à réfléchir sur le parti que tu parais prendre de contrarier mes vues et celles du comité de salut public. Je ne pourrais me dispenser de l'en instruire et même de me rendre auprès de lui pour lui porter mes plaintes. Crois-moi,

que je n'ai pas assez de troupes pour l'étendue de mon commandement, surtout d'après les nouvelles que je reçois de la rive droite de la Loire, qui n'est pas tranquille. J'ai quarante mille hommes disponibles ; cette force sera plus que doublée par l'arrivée des recrues ; mais ces recrues sont sans armes, par conséquent hors d'état d'agir dans ce moment, et il ne faut pas donner un instant de repos aux rebelles. — Vous tromperait-on encore sur la véritable situation de la Vendée ? Vous a-t-on dit qu'il existe une fermentation très dangereuse sur la rive droite de la Loire, dans le Morbihan et dans le pays où sont les brigands connus sous le nom de chouans, etc. ? Savez-vous que des quatre-vingt mille combattants qu'on vous a dit détruits entièrement aux journées du Mans et de Savenay, il en reste plus de la moitié dans les pays qu'arrosent la Mayenne et la Vilaine ? que ces hommes ne sont pas défanatisés et que la terreur seule les empêche de se réunir ? que cependant ils peuvent le faire d'un moment à l'autre, si l'on diminue le nombre des troupes qui les contiennent, d'autant plus qu'ils ont encore parmi eux beaucoup de prêtres et quelques chefs qu'on avait dits tués. — Passons à la rive gauche où les républicains ont exterminé en plus de trente affaires, et surtout en détail, au moins vingt-cinq mille brigands. Eh bien ! il en existe encore un plus grand nombre à détruire en cette partie, et si je ne les avais pas poursuivis sans relâche depuis trois mois, si je ne leur avais pas rendu très difficiles les moyens de subsistances, si je n'avais pas placé sur les derrières les canons, les munitions de guerre, etc., la guerre aurait été cette année aussi terrible, aussi dangereuse que l'année dernière. La Cathelinère mourant en est convenu devant moi et devant les représentants du peuple. — Je sais qu'on m'objectera que les brigands n'ont pas la facilité de se recruter et l'on se tromperait encore. La levée de la première réquisition leur a fourni beaucoup de recrues, je suis en état de le prouver ; et d'ailleurs tous les ennemis de la République, qui ont tenté d'occasionner des mouvements dans d'autres parties, ne finissent-ils pas par se réunir au noyau de la Vendée ? Ils remplacent ainsi ceux qui tombent journellement sous le fer républicain. Je soutiens que jusqu'à ce que la république soit entièrement purgée des scélérats qui ont voulu s'opposer à son établissement, la Vendée sera leur point de ralliement. — Il y a déjà quelque temps que je devais vous envoyer un rapport sur la véritable situation de la Vendée, et je l'aurais fait, sans doute, si des opérations encore plus intéressantes et surtout plus pressantes me l'eussent permis. Au surplus, à l'appui de ce que je viens de dire sur les moyens de recruter qui restent aux rebelles, je vous rappellerai une grande vérité qu'a dite Billaud-Varenne : *La guerre de la Vendée, en ralliant sous ses bannières les hommes les plus corrompus, a servi elle-même à purger des brigands la terre de la liberté.* — Citoyens représentants, au nom du bien public, ne diminuez plus mes moyens et envoyez-moi des

tâchons de marcher d'accord. — Mets la plus grande activité dans le départ des bataillons, les neiges se fondent, la campagne est ouverte aux Pyrénées et le moindre retard serait funeste à la chose publique ; envoie-moi au moins les quatre mille hommes portés dans l'état arrêté entre Robert et moi. » (t. III-465) — Le 18 mai, de Sainte-Foy, nouvelle colère de Garrau : « Toutes les lettres que je t'ai écrites depuis le 25 avril sont restées sans réponse. Tu ne m'envoies ni l'état du détachement qui doit venir de l'armée de l'Ouest à celle des Pyrénées-Occidentales, ni d'aucun des cadres qui doivent composer ce détachement ; de sorte que par ta négligence ou par ta malveillance, l'opération importante dont je suis chargé est entièrement suspendue et qu'il en résulte les plus graves inconvénients. Le moindre est dans le cas de compromettre ta responsabilité puisque tu retardes non-seulement le succès de nos armes contre les Espagnols mais que, tu éloignes encore la réorganisation de l'armée que tu commandes, car je ne dois pas te laisser ignorer que, d'après mon avis, le comité de salut public s'est déterminé à faire passer dans l'armée de l'Ouest l'excédant des recrues qui resteront dans l'arrondissement de l'armée des Pyrénées-Occidentales, toutefois après le complément des cadres dont il est question. — Turreau réfléchis donc, je t'en conjure, sur les dangers auxquels tu t'exposes en contrariant les vues du gouvernement et les miennes. Je déclare que c'est la dernière lettre que je t'écrirai pour t'engager à faire ton devoir ; mais je me servirai de l'autorité dont je suis dépositaire, pour te punir d'une résistance aussi coupable. — Je te requiers donc encore une fois de m'envoyer sans délai tous les cadres portés dans l'état arrêté entre moi et Robert, chef de l'état-major, et de me marquer le jour de leur arrivée à Libourne. Tu auras soin de veiller à ce qu'ils soient bien habillés, armés et équipés. — Je viens de donner des ordres pour le départ d'une partie des recrues de ce département pour Angers ; les autres s'y rendront successivement. » (t. III-496)

armes. Je n'ai pas un fusil à donner aux cinquante mille recrues qui m'arrivent. Que surtout plusieurs de vos collègues se rendent au plus tôt à cette armée ; jamais leur présence ne fut plus nécessaire (1). — Les brigands ont encore des intelligences avec l'intérieur ; il doit exister des traîtres, ou dans nos armées, ou dans les administrations qui environnent la Vendée. C'est aux représentants qu'il appartient de couper les fils de ces trames secrètes ; ce sont eux qui doivent prévenir les effets du mauvais esprit qui règne ici, et de l'influence malheureuse qu'il a sur toutes les opérations militaires. — J'avais cru nécessaire de brûler le bourg de la Châtaigneraie, j'ai été à portée d'y placer une force assez considérable. Les brigands sont venus l'attaquer à deux reprises différentes avec un acharnement sans exemple, ils ont été complètement battus ; mais la seconde victoire nous a coûté cent hommes tant tués que blessés. Nous avons enlevé cinq drapeaux sur lesquels sont tous les emblèmes du fanatisme. » (t. III-469)

9 mai 1794 – Nantes — Le général en chef Turreau au Comité de salut public.

« Je suis arrivé hier à Nantes, après avoir parcouru les divers points environnant la Vendée, et donné les ordres les plus précis pour l'établissement des divers camps dont la marche combinée doit, selon moi, terminer cette guerre malheureuse. J'ai appris aussitôt le succès qu'a eu l'expédition projetée dans le Marais et une de nos colonnes contre Stofflet. Je joins à celle-ci l'extrait des lettres des généraux Dutruy et Dusirat. — Je ne cesse de recommander dans la poursuite des brigands, dans l'enlèvement des subsistances, fourrages et bestiaux, dans l'incendie des fours et moulins, la plus grande activité. Si les choses ne sont pas plus avancées (je le répéterai toujours et je le prouverai quand on voudra), on ne doit en accuser que le modérantisme de certains généraux, la négligence d'une partie et l'ignorance des autres (2). — J'ai jusqu'ici, citoyens représentants, gardé le plus profond silence sur les calomnies que les malveillants répandaient sur mon compte ; mais je dois aujourd'hui à la place que j'occupe de vous dénoncer formellement les auteurs des libelles affreux qu'on ne cesse de distribuer avec profusion dans l'armée. Ne vous y trompez pas, citoyens représentants, ce sont les moyens dont les aristocrates déguisés se servent pour altérer la confiance que le soldat doit avoir dans ses chefs, et entraver ainsi toutes les opérations militaires. Je ne répons point aux infamies contenues dans ces libelles ; les représentants Hentz et Francastel sont assez instruits des détails de ma conduite pour répondre à toutes ces horribles imputations... Que la tête des généraux coupables tombe, mais que les calomnieurs des généraux patriotes éprouvent le même supplice : la justice l'ordonne ; vous êtes ses organes. — P.-S. J'enverrai au plus tôt au président de la Convention de nouveaux effets d'argenterie trouvés dans la Vendée. J'ai remis au représentant Prieur les drapeaux pris sur les brigands aux deux dernières affaires qui ont eu lieu à la Châtaigneraie. » (t. III-482)

Le 13 mai, le Comité de salut public suspendait Turreau et le remplaçait provisoirement par Vimeux (note 550). Le 20 mai, le Comité donnait à Turreau le commandement de la garnison de Belle-Isle (note 478). La carrière de Turreau en tant que général en chef de l'armée de l'Ouest dans la Vendée s'arrête donc ici, et c'est en tant que général de division qu'il écrit au Comité de salut public la fois suivante.

22 mai 1794 – Angers — Le général de division Turreau au Comité de salut public.

« J'étais en marche pour Orléans, votre courrier m'a trouvé à Saumur ; je retourne sur mes pas pour aller occuper le nouveau poste que vous voulez bien me confier ; mais permettez-moi de m'entretenir encore un moment avec vous sur la Vendée. — Le général Vimeux, mon successeur, à qui j'ai donné quelques renseignements dont il a cru avoir besoin, m'a communiqué les instructions que vous lui avez envoyées [note 550], en lui confiant le commandement de l'armée de l'Ouest. J'y ai vu avec peine que vous ordonnez l'évacuation de Saint-Florent. Sans doute vous ne connaissez pas l'importance de ce poste. — Saint-Florent

(1) Le représentant Prieur restait alors seul à Nantes. (Note de Savary.) Hentz et Francastel étaient retournés à Paris ; Garrau était en route pour l'armée des Pyrénées-Occidentales (voir ses lettres à Turreau dans la note relative à sa lettre du 6 mai).

(2) Moyen dont Turreau s'est constamment servi pour couvrir ses inepties. (Note de Savary.)

protège la navigation de la Loire, empêche les brigands des deux côtés de se réunir sur l'une ou l'autre rive, réunion que l'on ne peut se promettre d'empêcher avec le seul secours des chaloupes canonnières, si multipliées qu'elles soient. — Un autre avantage de ce poste, c'est qu'il est le seul depuis les ponts de Cé jusqu'à Nantes, où les colonnes agissantes puissent s'appuyer et recevoir des munitions de guerre et de bouche qu'il serait très-difficile et très dangereux, comme vous le savez, de faire marcher à la suite des colonnes (1). — Saint-Florent est d'ailleurs si facile à défendre, que tout officier-général ou supérieur qui, avec quinze cents hommes et quelques canonniers, le rendrait à quinze mille brigands, serait à coup sûr un traître ou un lâche. Vous ne trouverez point de militaire un peu localiste qui ne soit de mon avis (2). — Quant à Mortagne, son évacuation me paraît indispensable et je l'avais demandée à vos collègues près l'armée de l'Ouest. — Il n'en est pas de même de la Châtaigneraie qui est couverte par un camp dont la position est je crois, meilleure qu'elle ne le serait aux environs de Bressuire. Au surplus, ce camp et celui de Chiché doivent être renforcés, parce qu'il est présumable que les ennemis dirigeront leurs derniers efforts sur ces deux points (3). — Un camp devant les Sables me paraît inutile. Toute la rive occidentale est ruinée et ne présente aucune ressource aux brigands. L'expédition du Marais une fois terminée, toute la rive occidentale de la Vendée sera nettoyée et alors ce camp n'aura aucun avantage, d'autant plus que, les environs des Sables étant très-découverts, la cavalerie suffit pour exterminer quelques brigands dissimulés qui pourraient y rester. — Je désirais depuis longtemps que le commandement de l'armée de l'Ouest fut resserré, mais il me paraissait nécessaire d'y laisser Angers et indispensable d'y conserver Nantes. Nantes est le seul point où les communications soient assurées avec la plus grande partie de la Vendée. Telle est la localité, que Nantes sera toujours, et de toute nécessité, le dépôt des munitions de guerre et de bouche de l'armée de l'Ouest, encore bien qu'elle en soit séparée. C'est dans les greniers de que l'on va verser les grains trouvés dans le Marais, mais ces grains seront tirés pour l'armée des côtes de Brest, et celle de l'Ouest ne peut s'en passer. Il me semble qu'il doit résulter de là un tiraillement préjudiciable aux opérations militaires. Ces observations sont le résultat de l'expérience acquise dans le pays où je fais la guerre depuis un an (4). » (t. III-503)

6 février 1794 – 18 pluviôse an II

443

CSP – Désarmement / Porte de sortie pour les égarés / Lettre au général Turreau

« Le Comité de salut public délibérant sur la situation actuelle de la Vendée, arrête :
1° Il sera proposé à la Convention nationale de décréter [ce qu'elle fit le 10 février, note 453] que tous les citoyens des pays qui ont participé à la révolte de la Vendée et qui ne font point partie des troupes soldées, seront tenus de déposer sous vingt-quatre heures leurs armes à feu, de quelque espèce qu'elles soient, entre les mains des agents nationaux, et ceux-ci entre celles de l'autorité militaire dans l'espace d'une décade. Les citoyens ou agents nationaux réfractaires à cette loi seront punis

(1) Le général avait raison mais le comité voulait disposer des troupes. (Note de Savary.) Le Comité avait en effet renvoyé à son point de départ le détachement de l'armée des Pyrénées-Occidentales (12 avril, note 340) et, le 31 mai, chargeait Bourbotte de tirer 25,000 hommes de l'armée de l'Ouest pour les envoyer à l'armée du Rhin (note 565).

(2) Il est fort douteux que le général eût voulu se charger de cette défense avec quinze cents hommes contre quinze mille Vendéens. (Note de Savary.)

(3) Il eût été difficile qu'un camp placé en flèche aux environs de Bressuire eût pu se soutenir longtemps. (Note de Savary.)

(4) Depuis environ cinq mois. Sa première campagne avec Rossignol ne lui avait donné aucune connaissance de la Vendée. (Note de Savary.)

de mort par une Commission militaire. – 2° Chaque bataillon conservera une seule pièce de canon. On fera placer toutes les autres dans les places fortes. Il sera conservé seulement un quart au plus de l'artillerie légère et de celle de position ; un autre quart sera envoyé sur les derrières de l'armée dans les places fortes, et tout le

reste sera envoyé sans délai à l'armée des Pyrénées occidentales. [Suite de cet arrêté dans la note suivante.] » – Écrit par et signé :

Carnot

Cet arrêté offrait une porte de sortie aux habitants entraînés dans la rébellion malgré eux puisqu'il leur suffisait de déposer les armes pour ne plus être inquiétés, seuls les réfractaires étant passibles de mort. On retrouve là l'esprit de l'article 9 du décret du 19 mars 1793 (note 8) et l'adresse de la Convention du 23 mai 1793 (note 114).

Cet arrêté prolongeait celui du 1^{er} janvier, portant que les troupes de première réquisition levées à l'Ouest et servant dans les ports de la région seraient envoyées aux frontières ou n'importe où ailleurs (note 395). Il complétait également le décret du 22 décembre portant que toutes les communes où des mouvements séditeux avaient éclaté seraient désarmées (note 374). — Le 5 janvier, la Convention avait décrété que tous les fusils de calibre seraient rafés en Vendée (note 402). — Le 14 janvier, par une circulaire, le Comité avait enjoint les représentants à l'Ouest d'exécuter ces décrets (note 412). — Le 6 février, dans la suite du présent arrêté, le Comité arrêtait que la conduite du général Westermann serait examinée. — Le 10 février, le Comité, conformément à un décret « important » rendu le jour même, sur un rapport de Couthon, engagea chacun des représentants à l'Ouest à faire désarmer « ceux à qui le général Westermann a distribué les trente mille fusils pris sur les brigands de la Vendée » (note 453). — Sur Westermann, voir au 26 février les lettres d'Ingrand (note 475).

Le même jour, 6 février, le Comité (Carnot) écrit à Turreau, général en chef de l'armée de l'Ouest :

« Tu te plains, citoyen général, de n'avoir pas reçu du Comité une approbation formelle à tes mesures. Elles lui paraissent bonnes et pures ; mais, éloigné du théâtre des opérations, il attend les grands résultats pour se prononcer dans une matière sur laquelle on l'a déjà trompé tant de fois aussi bien que la Convention nationale. Les intentions du Comité ont dû t'être transmises par le ministre de la Guerre. Nous nous plaignons nous-mêmes de recevoir trop rarement de tes nouvelles. Extermine les brigands jusqu'au dernier, voilà ton devoir. Nous te prescrivons surtout de ne pas laisser une seule arme à feu dans les départements qui ont participé à la révolte et qui pourraient s'en servir encore. Armes-en les soldats de la liberté. Nous regarderons comme traîtres tous les généraux, tous les individus qui songeraient au repos avant que la destruction des rebelles soit entièrement consommée. Encore une fois, recueille toutes les armes et fait passer ici sans délai toutes celles qui ont besoin de réparation. Nous t'envoyons un arrêté [présente note et suivante] propre à seconder tes vues. » (Reynald Secher, *Vendée, du génocide au mémoricide*, p. 141) — Cette lettre, après celle du 13 janvier (note 652), était la deuxième et la dernière que le Comité écrivit à Turreau en tant que général en chef de l'armée de l'Ouest.

Sur le désarmement, voir la suite au 10 février (note 453).

Le Comité, loin des opérations, était dans l'expectative quant au plan de Turreau. Il ne le lui avait pas dicté, il ne l'avait pas davantage approuvé et, dès le 12 février, il le condamnait à la tribune de la Convention par l'organe de Barère qui déclara :

« [Le Comité] se reposait surtout, pour les mesures de l'intérieur de la Vendée, sur l'esprit et les termes des décrets qui ordonnent de détruire et d'incendier les repaires des brigands et non

pas les fermes et les demeures des bons citoyens [note 207]. — Il espérait surtout que l'armée de l'Ouest, fidèle aux maximes et aux ordres du gouvernement national, ne disséminerait jamais ses forces, et s'occuperait bien plus de détruire le noyau des rebelles et les rassemblements des brigands qui pouvaient se former de nouveau, que de sacrifier les habitations isolées, les fermes utiles et les villages fidèles ou non dangereux. — Cependant, lorsque le comité, après quelques jours de silence [lettre du Comité à Turreau du 6 février, ci-dessus], a voulu vérifier les faits, et connaître quelle était la véritable exécution donnée à ses arrêtés, quel a été son étonnement de voir des forces morcelées dans la Vendée, des troupes républicaines disséminées sur les divers points de la Vendée [lettre du 11 février, note 455] ; des rassemblements de brigands se reformer, s'organiser et relever une tête insolente ; et la troupe royaliste, éparse et fugitive naguère sous les ordres de La Rochejacquelein, de Stofflet et de Charette, s'ameuter et se grossir de tous les mécontents que la barbare et exagérée exécution des décrets avait formés de nouveau dans un pays qu'il ne fallait plus que désarmer, garnisonner de cavalerie, repeupler d'habitants fidèles, et administrer avec le bras nerveux d'une administration militaire et révolutionnaire ! » (Note 452.)

Voir la lettre du Comité du 13 février au général Dembarrere condamnant la tactique de Turreau (note 652).